

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

JUILLET 1775.

TOME CXLII.

PREMIÈRE PARTIE.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

In-douze.

*Oeuvres de Mr. Caraccioli, qui se vendent sépa-
rément & par corps complets, savoir :*

— La jouissance de soi-même.	1771.
— La conversation avec soi-même.	1763.
— Le véritable Mentor.	1768.
— Le tableau de la Mort.	1766.
— L'Univers énigmatique,	1768.
— Les caractères de l'amitié.	1767.
— De la gaieté.	1768.
— La Religion de l'honnête-homme.	1766.
— Le langage de la Religion.	1764.
— Le langage de la raison.	1765.
— La grandeur d'ame.	1762.
— Le cri de la vérité.	1768.
— Le Chrétien du tems.	1767.
— Lettres récréatives & morales, 4 vol.	1768.
— Derniers (les) adieux de la Maréchale de ***.	1769.
— Lettres d'une illustre morte décédée en Pologne depuis peu de tems.	1771.

*Oeuvres de Madame le Prince de Beaumont,
que l'on vend ensemble, ou séparément.*

— Américaines (les) ou la preuve de la Religion chrétienne par les lumières naturelles, 6 vol.	1770.
— Contes moraux, 2 vol.	1774.
— Education complete, 2 vol.	1763.
— Lettres d'Emerance, 2 vol.	



JOURNAL
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

JUILLET 1775.

PREMIÈRE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Mémoire de Physique sur l'art de fabriquer le fer, d'en fondre & forger des canons d'artillerie ; sur l'histoire naturelle & sur divers sujets particuliers de Physique & d'Economie. Ouvrage orné de treize planches en taille douce. Par Mr. Grignon, Maître de forges, Correspondant de l'Académie-royale des Sciences. A Paris chez de Lalain, 1775, & se trouve à Liège chez Vasse. Un vol. in-4°.

LA partie de ces mémoires qui concerne le fer, est le résultat d'une longue expérience & d'observations bien faites ; l'A-

cadémie des Sciences les a fait examiner & les a honorés de son approbation ; les maîtres de forges & de fonderies y trouveront des connoissances & des leçons bien propres à diriger le maniement du métal le plus nécessaire à l'usage de l'homme , & le plus riche par la multitude des services auxquels il se prête.

Le premier mémoire présente des observations curieuses sur l'amiant ferrugineux , l'amiant naturel , le prétendu fer natif , & certains effets des volcans. L'Auteur ne raisonne point sur ce dernier article d'une manière aussi satisfaisante que sur les autres ; cela lui arrive toutes les fois qu'il mêle les systêmes à l'expérience. Les mémoires suivants contiennent des réflexions sur quelques mines particulières ; sur l'unité du fer , sur ses métamorphoses ; sur la construction des fourneaux & des soufflets ; le lavage des mines &c. On découvre dans tout cela un observateur habile qui réfléchit beaucoup , qui ne se refuse pas aux recherches de détail , qui rassemble des faits souvent négligés pour en former des conclusions importantes & sûres , qui enfin vérifie parfaitement l'épigraphe placée à la tête du livre :

Lucret. l. 5. *Ufus & impigræ simul experientia mentis.
Paulatim docuit.*

Aux observations métallurgiques Mr. Grignon en joint plusieurs autres sur différentes parties de l'histoire naturelle. Il rapporte des choses assez curieuses sur les crapauds ,

les chevaux , les hommes sexdigitaires , &c. Mais l'on ne trouve plus ici la même exactitude , ni le fruit de la même expérience. On rencontre des idées fausses , des opinions légèrement & servilement adoptées , quelquefois le langage des Philosophes à la mode qui se fait malheureusement entendre jusques dans les fonderies & les forges. Que deviendra le monde chrétien quand les forgerons auront appris à parler comme Maillet & Helvetius , & que les halles des fondeurs feront des écoles d'Epicuréisme ! Cela ne nous empêchera pas de citer avec éloge le morceau de Mr. Grignon sur les avantages qu'on retire de la fréquentation des montagnes (a) , en condamnant néanmoins quelques taches qu'une mauvaise Philosophie y a imprimées.

“ A mesure qu'on s'élève sur le rampant des montagnes , & qu'on gagne la cime de ces groupes immenses de rochers qui attestent l'antique existence de la terre (b) & semblent élever leur tête orgueilleuse dans la haute région des airs , on sent son ame s'ag-

(a) Voyez quelques réflexions sur les montagnes dans les Journaux d'Octobre 1773 , p. 247. Juin 1774 , p. 409.

(b) D'autres observateurs ont conclu de ce même spectacle que la terre n'étoit pas fort antique. Cela prouve que les yeux & les idées des observateurs entrent aussi pour quelque chose dans le résultat des observations. Si Mr. Grignon adopte le système de Mr. Buffon sur l'extrême vieillesse de la terre , il est réfuté par les mêmes raisons qu'on a opposées au célèbre Naturaliste.

grandir par la contemplation de la nature qui se multiplie sous nos yeux : avide de scruter toutes les merveilles que l'on découvre , on devient malgré soi Astronome , Géographe & Naturaliste. Le Ciel , entièrement découvert , déploie de toute part le spectacle majestueux de tous les corps célestes , dont la vive lumière embellit les objets qu'elle frappe , & nous en transmet l'idée par un sentiment dont elle est le principe ; leur marche constante & leur révolution périodique , en divisant les parties du tems , régulent le cours de nos opérations. Elevé sur ces colonnes de l'Univers , l'on découvre l'hémisphère presque entier , comme une famille immense composée de Villes , de Bourgs & d'une multitude de lieux habités que l'on réunit sous un point de vue enchanteur. L'on juge la situation de ces sociétés , l'on distingue leur distance ; on détermine leur étendue , leur alignement & leur correspondance. De toute part l'on entend jaillir des sources qui forment ici des cataractes qui précipitent leurs ondes écumeuses & fumantes du haut des roches dans des antres si profonds , qu'une partie est repompée par l'air avant que le reste de leur colonne ait achevé sa chute ; là , ce sont des cascades qui semblent animer les rochers par les mouvements accélérés de leur course entrecoupée , & par le bruit de leurs eaux , répété mille fois par des échos éternels. Ces eaux se réunissent pour former des lacs , des rivières , des fleuves distribués sur la surface de

la terre pour perpétuer sa fécondité & fournir à nos besoins. La nature déploie à nos yeux ses richesses aussi variées qu'inépuisables; elle est toujours prête à nous initier dans ses mystères, lorsque nous la consultons avec circonspection & que nous l'écoutons avec attention & sans prévention,,.

“ Qui est l'homme, lorsqu'il est parvenu sur le sommet d'une très-haute montagne, qui ne sent pas tout-à-coup s'évanouir la fatigue telle qu'elle puisse être, qu'il a ressentie pendant la route pénible qu'il a fallu gravir pour y arriver? Au spectacle magnifique qui se présente, il reste immobile; toutes ses facultés intellectuelles sont suspendues, & il ne sort de cet engourdissement que par l'effet de l'enthousiasme qui naît de l'impression que le sublime fait toujours sur les âmes sensibles; alors il réveille tous ses organes, développe toutes ses facultés; & leur service est toujours au-dessous de ses desirs,,.

“ L'homme, foible molécule organisée (a), lorsque suspendu, pour ainû dire, entre le ciel & la terre, sur la pointe escarpée d'un rocher, il contemple une partie de l'Univers, l'homme, dis-je, sent alors toute

(a) L'Auteur profite à vûe d'œil par les leçons de Mr. Buffon; il va même bien plus loin que son maître, qui n'a jamais dit que l'homme n'étoit qu'une *molécule organisée*. L'homme qui ne se croit qu'une *molécule organisée*, est bien mal *organisé*, puisqu'il n'a pas la tête bien saine.

l'importance & la dignité de son état, & le néant de son individu (a), il est persuadé que toutes les choses qu'il découvre au loin & au-dessous de lui, sont de son domaine; il ne désire rien, parce qu'il ressent le plaisir de la domination & de la propriété : il voit l'orage se former sous ses pieds, la foudre briser les nues qui obscurcissent & inondent les plaines, & y portent la fraïeur, la mort & la désolation, tandis qu'il jouit de la sérénité d'une lumière pure, & que les vents temperent l'ardeur des rayons du Soleil qui prolonge son cours pour augmenter la durée de sa jouissance & de sa satisfaction „.

“ C'est sur les montagnes, que doivent habiter les Physiciens, les Poëtes, les Peintres, les Musiciens, les Législateurs, enfin tous ceux dont les productions émanent du génie, & qui doivent exprimer fortement les choses; ou du moins ils doivent les fréquenter souvent, pour en rapporter le feu du génie, le germe des talents, & des connoissances utiles „.

(a) La grande importance, la rare dignité que celle d'une molécule organisée! & puis, le néant de l'individu avec la dignité de l'état, qui fait au moins un baragouin; car il est évident que l'état n'est ici que la nature même de l'individu. C'est ainsi que la creuse Philosophie du jour répand ses rêves & son froid galimatias dans les choses les plus propres à être saisies & senties avec transport.

L'art d'observer. Par Jean Sennebier, Ministre du St. Evangile & Bibliothécaire de la République de Genève. A Genève chez Philibert 1775; se trouve à Liège chez Orval Demazeau.

LA Société des Sciences établie à Harlem avoit proposé pour prix *quelle étoit la maniere de bien observer*; Mr. Sennebier obtint le premier *accessit*, mais peu content de ce succès il a donné à cette matiere un développement qui complete aujourd'hui deux volumes in-8°. Il commence par détailler les qualités que doit avoir l'observateur, expose ensuite les précautions qu'il faut prendre durant l'observation, & finit par le résultat des observations dont il fixe la crédibilité par des regles pleines de justesse & de raison. C'est la matiere du premier volume.

L'Auteur donne d'abord une idée précise de l'objet qu'il traite, il montre la différence qu'il y a entre *observer* & *faire des expériences*; les observations ne sont point des expériences, elles en sont plutôt le fruit & la conséquence. " *L'observation* est ce regard attentif & réfléchi que l'ame porte par le moien des sens sur les objets de la nature, tels qu'ils sont dans l'Univers, afin d'acquérir une connoissance exacte de leurs qualités, de leurs causes ou de leurs effets.

L'expérience est cette voie d'étudier les objets de la nature par les épreuves qu'on fait subir à ceux qu'on veut pénétrer, que l'art prépare dans ce but, & dont le résultat instruit l'ame en agissant sur elle par le moïen des sens.

L'observateur est un homme qui regarde la nature comme un livre, dont il doit chercher à lire rigoureusement les caractères, sans penser à imaginer la signification qu'ils doivent avoir : il se présente à la nature avec ses sens, il l'examine par leur moïen comme elle s'offre à lui, il se prête à toutes les sensations que les objets extérieurs font naître dans son ame : c'est un amant qui contemple avec avidité l'objet de son amour, mais qui croiroit lui faire injure, s'il changeoit ce qu'il admire. *Celui qui fait des expériences* force la nature à quitter son aspect ordinaire, il en crée une nouvelle par les nouveaux phénomènes qu'il produit, il la met à la torture pour lui arracher son secret : c'est un curieux qui cherche à faire parler quelqu'un sur un sujet qu'il veut taire. *L'observateur* voit les effets de la nature livrée à elle-même. *Celui qui fait des expériences* voit le résultat de ses combinaisons. *Celui qui observe*, s'il observe bien, apercevra toujours des phénomènes invariables, parce que la nature est constante dans ses productions. *Celui qui fait des expériences* prépare le sujet de ses observations, qui sont aussi variables que les combinaisons qu'il peut faire. *L'observation* découvre la

vérité par des moïens connus ; *l'expérience* la cherche par des moïens dont elle ignore souvent l'efficace. *L'observation* fait connoître les propriétés des corps ; *l'expérience* s'en assure & mesure leurs effets. *L'observation* montre les effets tels qu'ils sont ; *l'expérience* cherche comme ils sont ainsi. *L'observation* offre tous les phénomènes de la nature telle qu'elle est , pour les sujets divers des méditations qu'elle propose , le monde sensible tel qu'il est ; voilà ses bornes ; au-lieu que *l'expérience* peut se procurer mille spectacles variés , ses bornes sont celles que lui prescrit le nombre immense de toutes les combinaisons , qu'on fera avec tous les êtres de l'Univers dont le Philosophe peut disposer ,.

L'Observateur doit avoir du génie , des connoissances assorties au genre d'objet dont il s'est fait une étude particulière. S'il ne doit pas avoir un esprit totalement géométrique , tel que celui d'un grand nombre de Savans modernes , il ne doit pas absolument ignorer les Mathématiques. Il doit savoir douter , & ne pas confondre des vraisemblances quelquefois assez légères avec des démonstrations , erreur si commune parmi les Savans même du premier ordre.

En apportant ces bonnes dispositions , il y a encore bien des précautions à prendre pour assurer le succès des observations. Il faut de la méthode & de l'ordre , des sens intégrés & sûrs , de bons instrumens , de l'adresse , de la patience , une grande attention. Les observations pour être bien conf-

tatées, doivent être répétées plusieurs fois & soumises à des variétés dont le résultat ne se démente pas. Les dangers de l'erreur sont pressants & en grand nombre. Il est difficile de fixer la crédibilité des observations, l'Auteur en donne plusieurs moyens; les systématiques sont très-suspects, il est bon de se défier de leurs yeux comme de leurs raisonnemens. " En général on pourra toujours se confier à un observateur qui paroît aimer plus la vérité que le système; & qui joint aux qualités du cœur celles que j'ai exigées pour observer utilement. Tels sont les Bonnet, les Trembley, les de Haller, les Duhamel, les de Reaumur. Tels seront tous les amis du vrai „.

Pour inspirer une juste défiance des observations des plus célèbres Physiciens, Mr. Sennebier cite l'exemple de la génération des abeilles. Il fait voir que malgré les assertions de nos habiles observateurs il n'y a rien encore de décidé sur ce sujet. Cet endroit nous a paru mériter d'être ici transcrit.

" C'est un événement bien singulier que de voir un fait commun étudié depuis longtemps avec exactitude, par de célèbres observateurs, & dont le résultat des observations qui paroissent bien faites, est absolument opposé. Tel est par exemple celui que l'histoire des abeilles fournit à présent; s'il n'instruit pas sur la nature du phénomène, il prouve au moins combien l'examen est toujours indispensable dans tous les cas, & combien il est dangereux de s'emparer

d'une idée avant d'avoir la démonstration de sa certitude. De Reaumur avoit établi par ses observations, que les abeilles sont de trois genres; que la Reine abeille pond des œufs particuliers qui contiennent les embryons roïaux ou féminins, que la Reine abeille dépose elle-même ces œufs particuliers qui contiennent les embryons féminins dans des cellules qui leur sont destinées par des abeilles ouvrières; enfin que les faux-bourbons fécondent la Reine abeille „

“ Mais Mr. Schirach avance avec des preuves, que tout ver d'abeille ouvrière qui n'a que trois jours peut devenir une Reine; que toutes les abeilles ouvrières sont du genre féminin; que leur sexe se développe au moïen de certaines circonstances, telles qu'une cellule plus vaste, une chaleur plus grande, un séjour plus long dans le gâteau, & une nourriture particulière; que les œufs qui produisent la Reine abeille, ne sont pas différens de ceux qui produisent les abeilles ouvrières; que les abeilles choisissent leur Reine parmi les vers qui ont trois jours, & que la Reine-mère ne dépose pas ces œufs roïaux dans des cellules roïales destinées à cet usage. Enfin Mr. Hatorf assure que la Reine abeille n'est pas fécondée par les faux-bourbons, & ses observations sur la Reine abeille isolée sont également solides (a),

(a) Voilà donc la vérification du sentiment de Virgile qu'on avoit regardé comme une erreur ridicule & réfutée par tous les principes de la bonne

ingénieuses & exactes. Il faut encore suspendre son jugement. Mr. Riem prétend avoir observé que la Reine abeille pond trois espèces d'œufs différens , indifféremment dans toutes les cellules ; mais que les abeilles ouvrières les distinguent & portent les œufs roiaux dans les cellules roiales ; il prétend aussi avoir vû l'accouplement des faux-bourçons avec la Reine abeille , & il paroît être dans toutes ces observations un observateur intelligent. Aussi Mr. Bonnet a renvoyé la décision de la cause à la nature elle-même qui l'expliquera sans doute quelque jour par le ministère de l'un ou de l'autre de ces observateurs , ou par celui de quelques autres qui sauront imaginer de nouveaux procédés. ,

Dans le second volume on enseigne la maniere de jouir de ses observations , d'en enrichir la Physique , de les faire servir à expliquer & à relever les beautés de la nature. L'observateur doit être Peintre , il doit savoir donner aux objets qu'il décrit des couleurs vives & un fort intérêt. Les effets conduisent à la connoissance des causes ; les causes sont liées entre-elles par des analogies

Physique. Nous méprisons les anciens , & nos observations , que nous étalons avec tant de suffisance , nous ramencent vers eux :

*Illum adeo placuisse apibus mirabere morem ,
 Quòd nec concubitù indulgent , nec corpora segnes
 In Venerem solvunt , aut fœtus nixibus edunt :
 Verùm ipsæ e foliis natos & suavis herbis
 Ore legunt : ipsæ regem , parvosque Quirites
 Sufficiunt. Georg. 4.*

& des rapports qui marquent dans la nature des marches & des opérations uniformes, l'observateur doit les suivre & les saisir. Peintre de la nature, il doit encore en être l'interprète.

L'art d'observer est le germe de toutes les Sciences. Mr. Sennebier le prouve par une énumération dont toutes les parties remontent à l'œil de l'observateur. La Métaphysique, la Cosmologie, la Morale, la Physique &c., seroient encore à naître, si les observateurs ne leur avoient donné l'être. La Religion est si étroitement unie à la nature qu'il est impossible d'étudier celle-ci, sans être renvoyé à celle-là. Le Pere commun de ces deux grands objets les a unis par des liens indivisibles. La nature est muette aux yeux de l'Athée; la Religion en vivifiant & animant la nature, dirige & éclaire l'observateur. " Ces grands traits sont pour le Métaphysicien ce que sont les montagnes pour le Géographe; elles lui servent de signaux pour rapporter ses mesures; mais en lui aidant à mesurer la terre, elles contribuent aussi à sa solidité „.

Telle est la marche & le sommaire de cet ouvrage estimable. Mr. Sennebier écrit d'une manière qui plaît & qui attache. Son stile n'est point affecté, mais aisé, mâle, énergique. Il voit bien & avec profondeur; ses jugemens sont vrais & généralement fort sages, mais dans la multitude il y en a quelques-uns qu'on pourroit réformer. Parmi les observations qu'il donne comme bien sû-

res & péremptoires , il y en a qui font mal choisies ; & parmi les idées qu'il copie des autres , il y en a qu'il eût pû laisser à leurs Auteurs sans jalousie contre la gloire qui en revient : c'est ainsi qu'il attribue à la Philosophie des choses qu'elle n'a jamais faites , & qu'il montre en sa faveur un enthousiasme qui ne paroît pas bien éclairé. “ La lumière de la Philosophie éclaire tout ce qu'elle approche ; elle aide le Littérateur qui cherche dans un manuscrit poudreux la vraie leçon d'un passage ; elle soulève la rouille d'une médaille pour déchiffrer son empreinte ; elle est dans les ateliers des Artistes pour échauffer leur génie , & rendre leurs compositions sublimes. „ Si Mr. Sennebier entend par la Philosophie *l'amour de la sagesse* ; son raisonnement est juste & très-étimologique , mais aujourd'hui les choses sont changées , il faut s'expliquer , ou l'on n'est point entendu. La Philosophie naissante a pris son nom de *philos* & de *sophos* ; mais aussi-bien qu'*alphana* ; elle a bien changé sur la route.

Si Mr. Sennebier imite quelques fois le ton dominant de nos Littérateurs , il a bien des choses qui ne sont qu'à lui ; sur-tout certaines idées d'une originalité un peu outrée , p. ex. les mœurs d'Abraham & de Jacob , comparées avec celles des Iroquois. Ce parallèle peut étonner de la part d'un *Ministre du St. Evangile* (a) : mais le reste

du

(a) Un Catholique plaisant me dit un jour que ces Messieurs étoient *Evangéliques* , comme

Ce livre fait croire que c'est plutôt un défaut de réflexion qu'une faillie philosophique. Quoiqu'il en soit, si l'*art d'observer* peut s'enseigner, on l'apprendra de Mr. Sennebier. L'*art d'observer* est essentiellement dans l'homme sage & éclairé. C'est l'art de bien voir. Une ame pure, un jugement sain, les leçons de l'expérience; voilà l'*art d'observer*: aucun livre ne le donnera à quiconque ne le possède déjà par lui-même. C'est ce que notre Auteur a très-bien reconnu & exprimé en ces termes. " La nature semble fuir l'homme sans génie quoiqu'elle soit sous sa main; parce que sa main n'est pas assez forte pour l'empoigner. Il ne suffit pas d'essayer la nature pour la dévoiler, il faut la pénétrer de toutes parts, conduire les phénomènes par des observations raisonnées à ce point de développement, où ils sont forcés de s'expliquer eux-mêmes, saisir tous leurs rapports directs ou éloignés avec les phénomènes connus, & faire jaillir sur eux la lumière de tous les points qui peuvent les éclairer „

ces Généraux Romains qu'on nommoit *Asiatique*, *Africain*, *Germanique* &c., parce qu'ils avoient dévasté ces Régions.





Paradoxes par un Citoïen. A Amsterdam.
1775.

C E Citoïen est l'Auteur vraiment fanatique de l'*Essai sur le corps humain*, dont nous avons parlé dans le dernier Journal (a). La chaleur de son imagination s'est considérablement accrue par la sage & judicieuse critique que l'Année littéraire a faite de ses écarts philosophiques. Le jeune Ecrivain, à la vûe des leçons qu'on lui donnoit, est entré dans une espèce de fièvre violente; & déclame avec un enthousiasme qui le rend souvent inintelligible à lui-même. C'est l'image véritable de la Prêtresse de Cume dans les convulsions de l'esprit prophétique.

Cui talia fanti

Ante fores subitò non vultus, non color unus,
Nec comptæ mansère comæ; sed peâus anhelum,
Et rabie fera corda tument.

La redoutable déclamation que l'Auteur appelle sa *défense*, est une collection de

(a) Nous nous sommes trompés en confondant *la Philosophie de la nature* dont cet essai doit faire le supplément, avec le *Traité De la nature* de Mr. Robinet. Il résulte de cette erreur que nous ne connoissons pas *la Philosophie de la nature*. Cela est un peu humiliant; mais enfin il y a aujourd'hui tant de *Philosophies*, qu'on semble pouvoir en ignorer quelques-unes: & puisque cette *Philosophie de la nature* est de la même main que le supplément, nous ne perdons rien à n'y rien connoître.

tout ce que le langage d'un Auteur épris du
 charme de ses ouvrages , peut avoir de suffi-
 sance & de folie. On en jugera par ce mor-
 ceau qu'il adresse aux amis de la Religion of-
 fensés de ses impiétés & de ses absurdes fu-
 reurs. " Croïez-moi , hommes droits qui êtes
 ,, mes juges , je n'ai aucun intérêt à trom-
 ,, per , & j'ai trop réfléchi sur cet objet pour
 ,, être trompé moi-même ; mais il me semble
 ,, que ce n'est point rendre service à la
 ,, terre , que de mutiler le génie , de coëffer
 ,, la sagesse des serpens de Mégère & d'ana-
 ,, thématifer la raison. Du moins si obsédés
 ,, par-des fourbes adroits & puissans , vous
 ,, n'ôsez faire sortir de vos entrailles le cri
 ,, de la vérité ; ne sachez pas mauvais gré
 ,, aux Gens de Lettres qui ont quelque éner-
 ,, gie dans le caractère , de montrer à la pos-
 ,, térité les ennemis de l'homme & d'être à
 ,, cet égard les derniers des Romains ,, .

Notre Auteur prouve clairement que ce
 qu'on appelle aujourd'hui *Philosophes* , c'est-
 à-dire , les petits-maîtres sans principes , sans
 Religion , sans conduite , sont des êtres bien
 respectables ; & cela parce que *Newton ne*
doit pas être confondu avec Spinoza , p. 25 ;
 & parce que lui personnellement s'est mis à
 la suite des *Sages qui ont fait le Y-King ou*
le Vedam , p. 32. A cela on comprend
 assez qu'il n'y a pas de réponse à faire.

Diroit-on que dans cet amas de galimatias
 & d'imprécations il puisse se trouver une
 assertion bien sage , bien vraie , & bien op-
 posée à toutes les extravagances dans les-

quelles elle est noïée ? “ L’indifférence est
 „ le principe de l’homme qui n’en a pas ;
 „ c’est peut-être le plus grand mal que le
 „ Pyrrhonisme ait pû faire à la terre : l’in-
 „ différence dans les Arts conduit à la bar-
 „ barie : dans la vie sociale elle produit des
 „ êtres vils & sans caractères : dans la Reli-
 „ gion elle fait des Athées „. Nous venons
 de voir que pour éviter cette funeste indif-
 férence l’Auteur professoit fermement la foi
 de l’*Y-King*.

Après la *défense* vient la liberté ou plutôt
 la licence de la presse, dont les Philosophes
 ont un grand besoin ; celui-ci en prouve la
 nécessité & anathématise dans toutes les for-
 mes les Gouvernemens qui ôsent défendre
 les écrits pernicieux. Les siens ne sont pas
 à craindre, *sa plume est honnête*, il l’assûre
 plus de vingt fois dans le cours de ces deux
 paradoxes qui comprennent 121 pages, & au-
 tant d’injures pour le moins.

La *lettre de Brutus*, qui fait la seconde
 partie du volume, contient des choses assez
 raisonnables sur les excès du luxe & l’ex-
 cessive multiplication des carrosses ; c’est dom-
 mage que maîtrisé par le feu de son impé-
 rieuse imagination le jeune Ecrivain les ait
 défigurées par le jargon de la secte qu’il pré-
 conise. On jugera de la grande idée que les
 Philosophes conçoivent de leurs productions
 par ce début modeste, *Dialogue entre l’Au-
 teur & l’Editeur*. L’Aut. *Vous avez donc lu
 mon manuscrit ?* L’Edit. *Oui, sans doute.*
 L’Aut. *Quoi ! tout entier.* L’Edit. *Oui, tout*

entier. L'Aut. *Et vous pensez . . . mais je tremble de vous interroger.* L'Edit. **O Brutus ! . . . je vous embrasse & voilà ma réponse.**

Préceptes sur la santé des Gens de guerre, ou Hygiène militaire ; par M. C. Docteur Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, &c. A Paris 1775, chez Lacombe Libraire, rue Christine. in-8°.

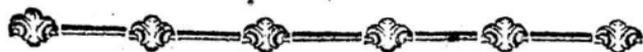
MR. Colombier Auteur de cet ouvrage, est déjà connu par un autre très-intéressant & destiné aux Gens de guerre, comme celui que nous annonçons ; il est intitulé : *Code de médecine militaire.* Ce n'est pas assez de prescrire des remèdes, pour rétablir la santé des Soldats ; il faut tâcher de prévenir les maladies auxquelles ils sont sujets, & qui sont également nombreuses & dangereuses ; c'est l'objet particulier de ce nouvel ouvrage ; nous nous contenterons de l'annoncer ; il ne nous appartient pas de le juger ; ce sont les Médecins seuls qui peuvent l'apprécier, & ils l'ont déjà fait. Mrs. Bercher, Petit, de Gevigland, Alleaume, de la Poterie & Guilbert, chargés d'en rendre compte à la Faculté de Médecine de Paris, en ont porté le jugement le plus avantageux. Leur rapport qui est très-bien fait mérite de trouver place ici ; il mettra mieux

au fait que tout ce que nous pourrions dire
 de l'objet de ce livre , & de la maniere dont
 il est rempli. " Cet ouvrage , disent les Com-
 ,, missaires, est une hygiène militaire , c'est-
 ,, à-dire , un traité de la maniere de conser-
 ,, ver la santé de ceux qui exercent la pro-
 ,, fession des armes , ainsi que celle de ceux
 ,, qui s'y destinent. En effet , l'Auteur ne
 ,, se borne pas à donner des préceptes de
 ,, santé , pour ceux qui déjà engagés dans
 ,, l'exercice de cet Art en essuient tous les
 ,, dangers ; mais persuadé que le seul moïen
 ,, d'avoir des Armées puissantes , est de ne
 ,, choisir que des Militaires d'une constitu-
 ,, tion robuste , il examine d'abord de quelle
 ,, maniere on doit gouverner l'éducation de
 ,, ceux qu'une naissance distinguée appelle
 ,, au grand Art de la guerre. Il fait voir
 ,, combien celle qu'on leur donne de nos
 ,, jours, est vicieuse , & peu propre à leur
 ,, former une santé capable de résister aux
 ,, secouffes qu'elle éprouve au milieu des
 ,, opérations militaires. Il blâme , sur-tout ,
 ,, cette mollesse qui les énerve par trop
 ,, de soins , les prive de la vigueur néces-
 ,, saire pour en supporter les travaux impu-
 ,, nément. Si l'éducation des Militaires de
 ,, la classe inférieure n'est pas susceptible des
 ,, mêmes considérations , on n'y trouve pas
 ,, non plus les mêmes défauts. Nés pour la
 ,, plupart de familles obscures & souvent
 ,, indigentes, les exercices pénibles auxquels
 ,, ils sont forcés de se livrer dès leur enfan-
 ,, ce , leur procurera aisément la force que

„ demande l'art de la guerre. D'ailleurs
„ la liberté du choix , met à portée d'écar-
„ ter d'un service dangereux , ceux que leur
„ foiblesse destine pour des professions plus
„ tranquilles. Le service militaire est presque
„ le seul qui convienne aux personnes
„ d'une haute naissance. Mr. C. passe ensuite
„ à l'examen des causes qui peuvent altérer
„ la santé du Militaire , & comme elles sont
„ en grand nombre , & qu'il s'en rencontre
„ dans toutes les positions où il peut se
„ trouver ; il le fuit exactement dans toutes
„ ses opérations ; il observe tous les dangers
„ auxquels il est sans cesse exposé ; il estime
„ la puissance des causes qui attaquent con-
„ tinuellement sa santé , & propose les moyens
„ qu'une étude réfléchie lui a fait imagi-
„ ner , pour en écarter ou du moins en di-
„ minuer l'influence. Il nous a paru que
„ rien n'étoit échappé à l'attention & à la
„ sagacité de l'Auteur. Les marches , les
„ campements , les sièges , les batailles , le
„ vêtement , la nourriture , les logements ,
„ le repos , les exercices ; tout est pour Mr.
„ C. un objet de réflexions sages & judicieu-
„ ses. . . . Nous ne pouvons qu'applaudir
„ à son zèle ; nous reconnoissons que l'Au-
„ teur n'a rien avancé qui ne soit confor-
„ me aux loix les plus incontestables de
„ notre Art. La peinture des dangers aux-
„ quels la santé des Militaires se trouve con-
„ tinuellement exposée , est fidelle sans être
„ exagérée. Les raisons qu'il propose pour
„ en diminuer le nombre & la grandeur ,

„ nous ont toutes paru propres à remplir
„ ses vûes. Quant à leur exécution , nous
„ pensons qu'on doit entièrement s'en rap-
„ porter à la sagesse & à l'intelligence de
„ ceux que leurs dignités & leurs lumieres
„ particulieres ont établis pour en juger, &
„ mis en état de le faire. Nous voïons avec
„ plaisir que Mr. C. en parlant presque au-
„ tant en Militaire qu'en Médecin , n'a ja-
„ mais manqué d'appuier ce qu'il avance sur
„ les autorités les plus respectables. Nous
„ savons même qu'il a recueilli avec soin les
„ avis des Militaires les plus distingués ; nous
„ croïons néanmoins devoir imiter la réserve
„ qu'il fait voir à la suite de son avertisse-
„ ment, & nous pensons avec lui que *c'est*
„ *aux Supérieurs militaires à juger si les*
„ *moïens qu'il indique , s'accordent avec le*
„ *bien du service & les vûes du Gouverne-*
„ *ment* „





Avis au Peuple sur les asphyxies ou morts apparentes & subites, contenant les moyens de les prévenir & d'y remédier, avec la description d'une nouvelle boîte fumigatoire portative; publié par ordre du Gouvernement. Par Mr. J. J. Gardane, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin de Montpeiller, &c. A Paris 1774, chez Ruault, in-12°.

Cette petite brochure est l'explication de la nouvelle méthode de réveiller les apoplectiques, que nous avons annoncée dans notre Journal de Février, II. Part. p. 295. Mr. Gardane, dévoué par état & par goût au bien général, s'est occupé du soin de simplifier & de faciliter les secours que l'on donne aux noyés; il a étendu ses recherches plus loin; il a cherché à étendre ces mêmes secours à toutes les asphyxies suivant leurs espèces & leurs causes; le petit Traité que nous annonçons, offre des instructions bien intéressantes sur ce sujet; on ne sauroit trop le méditer & le lire; le Gouvernement qui en a pensé ainsi, en a ordonné la publication. Mr. Gardane a perfectionné les instrumens nécessaires pour administrer les remèdes convenables aux noyés; il les a simplifiés, & pour les mettre à la portée du Public, & assurer ceux qui voudront les acquérir, de leur bonté, il a bien

voulu présider lui-même à leur construction, en former un dépôt ; ces instrumens sont rangés dans une boîte ; le prix de la boîte & du livre dont on ne peut se passer, est de 12 livres argent de France, ou 5 florins & demi d'Empire, port franc par la poste dans tout le Royaume. On ne sauroit trop multiplier les secours de cette espèce ; ils sont utiles par tout où il y a des hommes ; & le Médecin éclairé & Citoyen qui a travaillé pour eux, a droit à leur reconnaissance.

Traité des Connoissances nécessaires à un Notaire ; contenant des principes sûrs pour rédiger avec intelligence toutes sortes d'Actes & de Contrats ; avec des Formules dressées sur ces mêmes principes. A Paris chez Edme, Libraire, rue St. Jean-de-Beauvais 1775 (a).

LE style des Actes, dans lequel les gens peu instruits font consister toute la science d'un Notaire, n'est rien, en comparaison des autres connoissances qu'il doit avoir acquises, s'il veut bien remplir son ministère ; il doit en avoir en Droit, en Jurisprudence, même en Pratique. Il faut qu'il sache le texte d'une partie des Ordonnances de nos Rois ; qu'il soit familiarisé avec elles. Nous lui supposons aussi le discernement

(a) Nous transcrivons cette annonce telle qu'elle nous a été envoyée, sans prétendre adopter ou affirmer les jugemens qu'elle renferme.

juste, la pénétration vive, le jugement sain; autrement, il ne pourroit exercer une profession aussi noble, que d'une maniere peu digne d'elle.

Un Notaire doit avoir des connoissances en Droit & en Jurisprudence. Ce n'est que par-là qu'il peut apprendre la valeur, le sens, ou l'étendue des clauses qu'il infère dans ses Actes; il n'y doit rien inférer qui répugne à une loi irritante ou prohibitive. Il faut donc qu'il connoisse les Loix, les Coûtumes &c. pour savoir si telle ou telle convention peut, ou non, entrer dans l'Acte qu'il rédige; sans cela, comment distingueroit-il une convention licite, d'avec une qui ne l'est pas?

Quant à la Pratique ou forme judiciaire, qui est le partage des Procureurs, un Notaire doit également en avoir des notions; car, s'il s'agit de faire un Acte où l'on doive analyser une Procédure, par exemple, une Transaction, le Notaire qui n'aura aucune teinture de Pratique, fera mal cette analyse, & l'exposé du différent se sentira toujours de son ignorance en cette partie.

Enfin, à l'égard des Ordonnances, il y en a sur les Donations, les Testamens, les Substitutions &c., toutes matieres intéressantes qu'un Notaire doit posséder à fond, & qu'il ne peut bien connoître, qu'après les avoir beaucoup étudiées. Nous ne parlons point du style des Actes, comme d'une chose fort essentielle; on peut suivre, si l'on veut, celui que l'usage a consacré, mais s'en écarter, c'est souvent le moyen de mieux faire, c'est du moins celui de faire voir qu'on ne travaille point comme une machine. Il y a cependant des Actes dans lesquels on ne pourroit omettre certains mots de regle ou d'usage, sans s'exposer à les faire déclarer nuls; les Donations & les Testamens sont de ce nombre.

Voici le plan de notre ouvrage avec une idée de ce qu'il renferme. On trouve d'abord un extrait du Droit Romain, des Ordonnances de nos Rois, des Coûtumes &c., généralement tout ce qui peut former la science des Notaires, &

concerner leurs fonctions, leurs devoirs & les règles qui leur sont prescrites. Nous avons mis en ordre tous ces matériaux, qui étoient épars & comme noyés dans une quantité prodigieuse de volumes; nous y avons joint toutes les observations que nous avons cru rendre l'ouvrage plus utile; & de cette collection digérée avec méthode, nous avons formé le *Traité* que nous offrons au Public.

Ce *Traité* est divisé en autant de titres, qu'il y a d'actes différens, & chaque contrat ou acte est expliqué sous un titre particulier indépendant des autres, dont la réunion formera l'ouvrage complet.

En tête de chaque titre on trouvera, dans des idées générales, un petit *Traité* sur la matière du contrat à rédiger, ensuite les clauses de ce contrat; & sur chacune d'elles, des notions propres à en faire sentir l'effet, le sens & l'étendue, dans l'hypothèse de tous les événements possibles. C'est donc une récapitulation, ou plutôt une analyse exacte de tout ce qu'un Notaire doit savoir; analyse qui est le fruit d'une lecture immense, & qu'on ne trouve certainement faite dans aucun autre ouvrage que celui que nous proposons.

L'Ouvrage dont il s'agit aura encore d'autres parties, qui en font les suites ou dépendances nécessaires.

1^o. Comme la plupart des dispositions des Loix, Ordonnances & Arrêts qui concernent les Notaires, ne pouvoient entrer dans le corps de ce *Traité*, sans le grossir considérablement; & que, d'ailleurs, les y rapporter toutes en entier, c'eût été gêner la méthode de l'ouvrage, en gêner l'ordre, & peut-être y répandre de l'obscurité. On s'est, par ces raisons, contenté d'y faire entrer les dispositions *des Loix trop étendues*, seulement par abrégé; mais on donnera séparément un Recueil, dans lequel on trouvera toutes les Ordonnances qui s'y trouvent citées, afin que, sans être obligé de chercher dans tous les livres d'une nombreuse bibliothèque, qu'on n'a pas toujours, on puisse trouver dans un seul

Ouvrage tout ce qu'on peut désirer sur cette matière. Le titre de ce Recueil sera : " *Code des Notaires*, servant d'appendice au *Traité des connoissances* qui leur sont nécessaires; où *Collection* complete des Loix, Ordonnances, Edits, Déclarations du Roi, Arrêts ou Réglemens du Conseil, & Arrêts des Cours Souveraines rendus pendant la révolution de cinq siècles, & jusques & compris l'année 1774, concernant les privilèges, droits, fonctions & devoirs des Notaires du Châtelet de Paris, de ceux des Provinces, tant Royaux qu'Apolliniques, & des Notaires des Seigneurs, avec des notes sur lesdites Ordonnances, Edits, Arrêts &c, soit pour fixer le sens de leurs dispositions obscures ou ambiguës, soit pour distinguer celles qui sont en vigueur, d'avec celles qui ne sont plus d'usage, ou qui ont été modifiées ou augmentées par d'autres.

Le titre de ce Recueil, qui en annonce toute l'étendue, en fait sentir également toute l'utilité. Nous avons des Codes sur tout; Code Marchand, Code Rural, Code Noir, &c. &c. &c., & nous n'avons point de Code où les Notaires puissent trouver réunies toutes les Loix qui les concernent; elles seront toutes rassemblées dans celui que nous leur promettons; & les Notaires, tant de la Lorraine, que du Barrois, y trouveront sur-tout, quantité de pièces intéressantes pour eux, qui n'ont jamais été mises au jour.

2°. Nous donnerons aussi un *Traité particulier* des comptes, liquidations, partages, & autres opérations majeures qui se font dans le Notariat.

Les trois premiers volumes paroissent actuellement, & le quatrième est sous presse.

On recevra les souscriptions des Provinces, comme on le fait à Paris, à raison de 50 sols par volume broché: ceux qui n'auront pas souscrit pour cet ouvrage, le payeront 3 liv. le volume broché, au-lieu de 50 sols.

Mrs. les Notaires, & autres personnes, tant de la Lorraine & du Barrois, que du Pays Mes-

En, de l'Alsace, de la Franche-Comté & autres Provinces circonvoisines, qui voudront souscrire pour le *Traité des connoissances nécessaires à un Notaire*, recevront tous les volumes, francs de port, si-tôt qu'ils paroîtront; & dès-à-présent on peut leur envoyer les trois premiers, en souscrivant ou faisant souscrire chez Mr. le Receveur des Postes à Luneville, qui est chargé de recevoir les souscriptions pour toutes lesdites Provinces.

Des trois volumes qui paroissent actuellement, le premier sera refondu en entier, & on y incorporera, sous la même division qu'il a paru, & par forme d'analyse, tout ce qui concerne les Notaires de la Lorraine & du Barrois. Quelques-uns d'entr'eux ont paru désirer que cela fût ainsi; & le Libraire a bien voulu faire, en leur faveur, ce surcroit de dépense. Ce premier volume en formera deux; mais les Notaires de la Lorraine & du Barrois, qui ont celui qui a paru, le rendront, & n'en payeront qu'un seul.

Ces deux premiers volumes (qui ne retarderont nullement la publication des autres) seront refondus & imprimés; savoir, l'un pour le premier Juin; l'autre, pour le 15 Juillet suivant: peut-être paroîtront-ils même plutôt; ce qui dépendra du nombre des Souscripteurs.

On peut souscrire, dès-à-présent, pour le premier, sur le pied de 50 sols; en le recevant, on souscrira pour le second, lequel sera délivré, *gratis*, à ceux qui en auront un à rendre.

Au reste, sur le vu des volumes qui ont déjà paru, du *Traité des connoissances nécessaires à un Notaire*, tous les Journalistes en ont rendu un compte favorable: le Magistrat a même pris des précautions extraordinaires qui doivent en assurer l'utilité; car, non content d'avoir nommé, pour son examen, un Censeur-royal, il a encore voulu que cet ouvrage fût examiné par la Compagnie des Notaires de Paris; en sorte qu'il n'en paroît pas un seul volume, sans qu'il ait préalablement passé sous les yeux de cette Compagnie; & chacun fait que personne n'est plus en état qu'elle, de bien juger d'un ouvrage de ce

genre. Or, Mrs. les Notaires de Paris ont bien voulu, non-seulement en porter un témoignage avantageux; mais encore en agréer la Dédicace, comme pour y mettre de plus en plus le sceau de leur approbation.

On souscrit aussi chez Edme, Libraire à Paris, pour le *Code des Notaires*, dont il a été parlé ci-devant: Ouvrage qui contiendra 8 vol. in-12°: prix de la souscription 20 liv. On peut souscrire pour le premier volume, à raison de 50 sols: en le recevant, on souscrit pour le second, & ainsi de suite. Ceux qui ne souscriront pas, payeront cet ouvrage 3 liv. le volume, au lieu de 50 sols.

La Science élémentaire des Loix, ou Manuel de Droit, en 1 vol. in-12°, ouvrage dans lequel l'Auteur s'est proposé de rendre l'étude du Droit aussi agréable que facile. La souscription est de 2 liv. 10^s sols broché; ceux qui n'auront pas souscrit, le payeront 3 liv.

Traité des Faillites & des Banqueroutes avec les moyens d'éviter les grands fraix qu'elles occasionnent ordinairement, 2 vol in-12°. On trouvera dans cet ouvrage, outre ce qu'il annonce par son titre, des idées neuves & utiles sur la possibilité qu'il y a, non-seulement de diminuer le nombre des faillites, mais encore d'empêcher qu'il s'en fasse aucune. Le prix de la souscription pour cet ouvrage, est de 5 liv. les 2 volumes, & de 6 livres pour ceux qui n'auront point souscrit.



La *Suye* est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

J E sers aux besoins des humains,
 Sans recevoir de récompense ;
 Les malades plus que les sains,
 Ont besoin de mon assistance,
 Et mon corps sans pieds & sans mains,
 Est rond dans sa circonférence.
 Je suis couverte quelquefois :
 J'ai deux oreilles sans entendre ;
 Et c'est par ces deux seuls endroits,
 Que je suis plus facile à prendre.
 Par trois lettres de l'alphabet,
 On peut dévoiler mon secret.
 Joignez la cinquième à l'onzième,
 Mettez entre deux la seizième,
 Vous trouverez mon nom tout fait.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 20 Mai.) Un événement inattendu ; qu'on a appris depuis peu , est de nature à causer de la mesintelligence entre la Russie & la Porte. Sahib-Guerai , Chan de la Crimée , de la ligne de Czingin , est arrivé la semaine dernière à Pacha-Bachtchessi , Bourg situé sur le canal à une lieue de cette Capitale. Ce Prince avoit succédé , par la protection de la Russie , à Dewlet-Guerai , qui est originaire de l'autre ligne des Chans , & qui , pendant la dernière guerre , a tenu le parti de la Porte. Par le troisième article du Traité de Paix , il avoit été convenu , que la Crimée seroit gouvernée à perpétuité par un Prince de la famille de Czingin : cependant les Myrses & autres principaux Tartares , plus attachés à Dewlet-Guerai & à sa Maison , ont toujours supporté avec impatience une domination , qui n'étoit pas de leur choix ; & enfin ils viennent d'éclater , sous prétexte que leur nouveau Chan , afin de parvenir à sa dignité , a lâchement cédé aux Russes les Fortresses de Kerfch , Jénicalé , & Kinburn. Sahib-Guerai a été en conséquence contraint de s'enfuir de ses Etats avec une petite suite,

I. Part.

C

pour éviter des malheurs encore plus funestes, dont il étoit menacé. Le Grand-Visir & le Reis-Effendi ont fait rapport au Grand-Seigneur de cette révolution, qu'on suppose faire aussi le sujet des fréquentes conférences, qu'on voit se tenir entre les Ministres de Sa Hauteffe & Mr. Pétersen. En attendant, le Chan fugitif est traité par la Porte avec toute la distinction due à sa dignité.

Mr. de Weiler, qui avoit eu jusqu'ici le caractère de Chargé des affaires de la République des Provinces-Unies, reçut le 6 du mois passé ses Lettres de créance comme Ambassadeur de Leurs Hautes-Puissances auprès de la Porte. Mr. Murray, Ambassadeur d'Angleterre, partira bientôt pour Venise, d'où il se rendra dans sa patrie. Mr. Thugut, Internonce de la Cour de Vienne, eut le 12 du même mois avec le Premier-Interprète de la Porte un entretien, qui dura près de sept heures. L'on présume, que la négociation, concernant le district de la Moldavie, dont les troupes Autrichiennes ont pris possession, est sur le point de se terminer à la satisfaction de cette Puissance.

Le crédit & les richesses ont souvent appuié l'injustice; les Bassas tremblants auprès du Sultan, étoient accoutumés à aller faire trembler à leur tour les habitants des Provinces, dont le Gouvernement leur étoit confié; ils n'usoient de l'autorité que leur Maître leur donnoit que pour en abuser; les plaintes du Peuple arrêtées par l'éloignement, ou par les intrigues des Bassas, qui

fermoient avec de l'or toutes les avenues du Serrail ne perçoient jamais jusqu'aux pieds du Thrône ; elles viennent d'être plus heureuses sous ce regne ; le Sultan a reçu de la plûpart des Provinces de l'Empire des mémoires que leur multiplicité a pû feule faire parvenir jusqu'à lui ; il a été touché des malheurs de ses fujets ; & non content de faire publier l'Ordonnance dont il a été parlé (dern. Journ. p. 883) il a voulu punir les coupables ; il a fait couper la tête à un de ces Bassas , en a déposé dix-sept autres qu'il a envoiés en exil , & a fait expédier à tous ceux qui sont encore en place , une défense severe de vexer les habitants qu'ils gouvernent , & d'en extorquer des sommes qui entretiennent leur luxe , sans satisfaire leur cupidité ; la moindre défobéissance à cet égard sera punie de mort. Il leur ordonne encore de diminuer leur suite , & de retrancher tout superflus de leurs maisons.

DE LA MORÉE (*le premier Mars.*)
 Cette Province n'éprouve pas encore les heureux effets de la Paix , conclue entre la Porte & la Russie. Des voleurs Grecs , qui depuis ce tems s'y sont répandus en assez grand nombre , y exercent des brigandages inouis : il n'y a même presque plus de sûreté sur les chemins. On espere , que le nouveau Pacha , qu'on attend , arrêtera ces défordres , si , comme on l'afsûre , il est expressement chargé par la Porte de rétablir le bon ordre dans son Gouvernement.

DE BAGDAD (*le 20 Janvier.*) L'on a été sur le point de voir une guerre ouverte éclater entre la Perse & la Porte-Ottomane. Un Chan, parent de Kerim-Chan, Régent de Perse, s'étoit uni, à la tête d'une Armée d'environ douze mille hommes, à Achmet, Pacha du Kurdistan, dans le dessein de faire une invasion dans les Provinces du Grand-Seigneur; mais il a été battu par un corps de trois à quatre mille hommes, commandé par le Pacha de cette Ville, où il a été conduit, après avoir été fait prisonnier dans le combat. On écrit de Schiras, par la voie de Bassora, que Kerim-Chan, sur la nouvelle de la défaite de son parent, avoit donné ordre à une Armée considérable de marcher contre Bassora & contre cette Ville; mais son conseil, à ce que portent de nouvelles lettres, reçues en droiture de Schiras, lui ayant représenté, que ce seroit déclarer formellement la guerre aux Turcs, il a abandonné ce projet. On est impatient d'apprendre les suites de cette affaire, qui peut devenir de la plus grande importance.

D'ALGER (*le 30 Avril.*) La Frégate Françoisse l'Aurore, venant de Rochefort & commandée par le Chevalier de Bompar, mouilla en cette rade, le 8 du mois dernier; le lendemain, le Commandant fut présenté au Dey par le Sr. de la Vallée, Consul de France & Chargé des affaires du Roi en cette Régence; il reçut de ce Prince l'accueil le plus distingué. Le 11, la Frégate fit voile pour Tunis. --- Le 20, il arriva ici un

Ambassadeur du Roi de Maroc , chargé de présenter au Dey cent cinq , tant Algériens que Turcs , ci-devant esclaves en Espagne & faisant partie de l'échange conclu il y a quelque-tems entre Sa Maj. Catholique & le Roi de Maroc. Cct Officier demanda en retour une cinquantaine d'esclaves Espagnols pour être renvoïés gratuitement par son Maître dans leur país , offrant même d'en paier la rançon. Le Dey lui répondit qu'il ne pouvoit lui en remettre aucun de ceux appartenans au Beylik (fisc) , mais qu'il n'empêchoit point les particuliers de lui vendre les leurs. L'Ambassadeur voulut en conséquence traiter avec quelques propriétaires ; mais , rebuté par les prix exorbitans qu'on en demandoit , il repartit le 3 pour Miqueñez , très-mécontent & menaçant le Dey du ressentiment de son Maître & du Roi d'Espagne. ---- Le 21 six Bâtimens fortirent de ce port pour aller en course. Une fausse manœuvre , jointe à un vent contraire , fit échouer contre un rocher près de cette rade un grand Chébec de trente-deux canons , faisant partie de cet armement. Tous les navires chrétiens détachèrent à l'instant leurs chaloupes pour donner du secours à ce Chébec , & les mesures que prirent sur-tout les Capitaines François , auxquels le Vehil Argy de la Marine donna les pouvoirs les plus étendus , furent si bien concertées qu'ils parvinrent en peu de tems à le retirer & à le ramener dans le port , quoiqu'il fût eau de toutes parts ; le Dey s'étant fait rendre

compte de leurs services en cette occasion , leur en fit témoigner sa satisfaction & leur envoya des rafraichissemens. Le Chébec a été mis tout de suite en radoub , & sa croisiere a été renvoïée à un autre tems.

R U S S I E.

MOSCOU (*le 29 Mai.*) Le Prince Pierre de Repnin , Colonel , qui avoit été prisonnier à Constantinople , & qui s'est arrêté ensuite long-tems à Pétersbourg à cause de sa mauvaise santé , est mort ici depuis peu. Cette circonstance a encore apporté du retard au voïage du Prince son frere , nommé Ambassadeur auprès de la Porte. Ce dernier vient d'être fait Lieutenant-Colonel des Gardes d'Ismaïlow. Il s'assemblera , dit-on , environ 40,000 hommes dans l'enceinte & les environs de cette ancienne Capitale de l'Empire Russe dans le tems que se donneront les fêtes pour la Paix , si jamais elles doivent se donner.

Il paroît une Ordonnance contenant plusieurs reglemens contre le luxe des équipages. L'Impératrice a principalement en vûe d'empêcher , par cette loi somptuaire , le vain étalage , que d'un côté le désir de se distinguer de ses inférieurs , de l'autre celui d'égalier ses supérieurs , fait naître à l'envi , & qui occasionne la ruine des familles , particulièrement des Nobles , dont la naissance n'égale pas les biens. En conséquence cette Ordonnance , qui est en date du 13 Avril ,

regle les équipages & les livrées, que pourront entretenir ou donner les personnes de tout rang. Celles des deux premières classes, contenant les Feld - Maréchaux, les Généraux en chef & les Conseillers-privés actuels, pourront aller en carrosse à six chevaux avec deux postillons; les trois classes suivantes, comprenant les Lieutenants-Généraux, Généraux-Majors & Brigadiers, les Conseillers-privés & Conseillers d'Etat, en carrosse à six chevaux sans postillon; les 6^{me}. 7^{me}. & 8^{me}. classes, où sont compris les Colonels, Lieutenants-Colonels & Majors, les Conseillers de quelque département, ceux de Cour & les Assesseurs, en carrosse à quatre chevaux. Les autres Officiers de l'Etat-Major & les Officiers civils du même rang en carrosse à deux chevaux: mais les Gentils-hommes, qui n'ont point ce grade, ne pourront aller qu'en cabriolets ou traîneaux avec un cheval, s'ils n'aiment mieux aller à cheval; ils ne pourront non plus avoir de dorure sur leurs équipages ni rien qui soit de prix, ni se faire accompagner par plus d'un domestique; mais, lorsqu'ils ont atteint l'âge de 50 ans, il leur est permis d'avoir une voiture à deux chevaux. Les Dames nobles, mariées, veuves, ou filles, auront le même privilège, sans distinction d'âge. Il est défendu aux Marchands ou Bourgeois d'avoir des chariots, traîneaux, cabriolets ou autres voitures couverts d'or ou d'argent; ils ne pourront être que peints ou vernissés. Les fiacres & voitures de

louage devront être peints en jaune. Quant aux livrées, l'Ordonnance fait à-peu-près les mêmes distinctions, selon le rang des classes, qui pourront se reconnoître aux galons sur les coutures, bords, veites, collets, revers, &c. Les épouses des Officiers des différentes classes jouiront des mêmes droits que leurs maris; les jeunes enfans ou filles non mariées de ceux de leurs peres, &c.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 7 Juin.*) Le Roi a fait défendre aux habitans des districts sur la Netze de prêter serment au Roi de Prusse; les Univerfauz qui ont été affichés dans ces cantons, étoient conçus en ces termes.

“ Nous STANISLAS-AUGUSTE, par la grace de Dieu, Roi de Pologne, Grand-Duc de Lithuanie, de Ruffie, de Prusse, de Masovie, de Samogitie, de Kiovie, de Volhynie, de Podolie, de Podlachie, de Livonie, de Smolensk, de Severie, & de Czernichovie; de l'avis du Conseil-permanent : A tous ceux, à qui il appartiendra, particulièrement aux magnifiques & nobles habitans des Palatinats de Pofnanie, de Kalisch & de Gnesne, ainsi que des Palatinats de Brzerc en Cujavie & d'Inowroclaw, qui ont leurs possessions près de la rivière de Notecz, comme aussi aux habitans du Palatinat de Plock & de la terre de Dobrzyn, nos amés & féaux,
SALUT : favoir faisons ,.

„ Comme nous avons été instruits, non sans étonnement, nous & le Conseil permanent près de notre Personne, que le Sérénissime Roi de Prusse a rendu des Lettres-Patentes, données à Berlin en date du 22 Avril, adressées aux habitans & sujets de notre Royaume & de la République, qui ont leurs possessions près de la rivière

de Notecz, pour ordonner à ces habitans & sujets de se trouver à Inowroclaw le 22 du présent mois de Mai, & d'y prêter le serment de fidélité au fufdit Monarque : A CES CAUSES, quoique nous nous attendions que tous & chacun desdits habitans & fujets de nous & de la République se rappelleront l'obligation, qui leur est imposée, de rester fideles à leur Seigneur, qui est le Roi avec la République, & de lui obéir, aussi long-tems qu'ils ne sont point déchargés de ce lien de fidélité & d'obéissance par le même Seigneur, c'est à-dire, par nous, le Roi & la République; & que, par conséquent, sous aucun prétexte, ils ne se laisseront porter à l'oubli de ce devoir; cependant, à tout événement, nous avons jugé nécessaire de les en avertir par les présentes Lettres-Universales, comme nous les en avertissons actuellement; que, si, contre notre attente, quelqu'un d'eux ôsât obéir à des ordres étrangers, prêter le serment de fidélité qu'on exige d'eux contre tout droit, se soumettre à un Seigneur étranger, & reconnoître pour son Souverain un autre Roi que nous & la République, ou qu'on pût le convaincre d'avoir violé le serment qu'il nous a prêté, ou d'avoir paru porté à nous défobéir ainsi qu'à la République, un tel delinquant subira toute la rigueur des loix, sans aucun égard de personne. Et, afin que nul ne puisse prétendre cause d'ignorance du présent Avis, nous avons rendu ces Lettres-Universales de l'avis du Conseil-permanent près de notre Personne, les avons signées de notre main, fait sceller du Sceau dudit Conseil, publier par-tout & imprimer.

(Signé) STANISLAS-AUGUSTE ROI.

(Et plus bas)

L. S. ANDRÉ OGINSKI, *Secrétaire du Grand-Duché de Lithuanie & du Conseil-permanent près de Sa Majesté.*

Malgré cette défense on a rendu, le 24 du mois passé, l'hommage demandé par le Roi de Prusse à Inowroclaw. Tout s'y est passé fort tranquillement, & tous les Seigneurs

y ont été en personne, ou y ont envoyé des plénipotentiaires. On dit que le Roi en faisant son voyage dans la Prusse occidentale ira voir cette nouvelle acquisition. Le bruit a couru durant quelques jours que le Grand-Régimentaire Krafzewski avoit attaqué les Troupes Prussiennes qui avoient passé les frontières & les avoit battues; mais que peu après les Prussiens l'avoient entouré & fait prisonnier. On ajoûtoit qu'ensuite les Prussiens étoient entrés à Kalisch, à Gnesne, à Fraustadt & dans d'autres Villes de la Grande-Pologne. Toutes ces nouvelles se sont démenties.

Le 1^{er}. de Juin, on a commencé à mettre en exécution l'Ordonnance du papier timbré, désormais nécessaire pour tous les actes. On a aussi publié l'Edit pour les droits à prélever sur le tabac.

Le Roi a fait frapper une médaille d'or assez considérable en l'honneur de l'Abbé Martin Poczobut son Astronome, ci-devant de la Société de Jésus & actuellement membre de la Société royale de Londres. Le côté principal de cette médaille représente le buste de l'Astronome avec cette devise : *Sic itur ad astra*. Sur le revers on voit une table avec un globe, des instrumens astronomiques avec un télescope & ces mots à l'entour : *Bene merentis laudi dedit Stanislaus Augustus Rex M. DCC. LXXV*. Plus bas on lit : *Omnibus addit calcar, ut proficiant in iis quas norunt artibus, habituri Augustum, qui eos in auro & marmore*

Posteritati reddet &c. Ces inscriptions se ressentent un peu plus de l'Astronomie que de la belle Littérature.

L'Abbé Adam Narufzewicz, ci-devant Jésuite & actuellement Coadjuteur de Smolensk, a été sacré, le 1^{er}. de ce mois, Evêque d'Emmaüs *in partibus*, par le Prince Evêque de Plocko, Frere du Roi, assisté de Mr. Wodzinski, Evêque de Smolensk & de Mr. Giedroick, Evêque de Livonie: Le Roi a honoré cette consécration de sa présence.

E S P A G N E.

CADIX (le 12 Mai.) L'embarquement des Troupes, destinées à passer sur la Flotte qui étoit dans notre port, se fit le 5 de ce mois avec beaucoup d'ordre & de promptitude. La nuit, l'on transporta toutes fortes de provisions à bord; & le jour suivant se passa à régler les postes respectifs, que chacun devoit occuper sur cet armement. Le 7, toute la Flotte appareilla successivement, ce qui dura toute la matinée: mais, comme le reflux étoit déjà trop avancé, le Vaisseau commandant fut obligé de rester dans la Baie; & toute l'Escadre se tint à la hauteur de 4 milles de la rade. Ce contretens fut suivi d'un autre. Le vent, qui avoit été à l'Ouëst depuis le 6, se tourna tout-à-coup à l'Est, de sorte que les Vaisseaux ne purent pas gagner la Méditerranée. Environ 80 ou 90 de ces navires jetterent l'ancre à l'entrée du Détroit, ce que firent également

une trentaine de petits Bâtimens. Suivant une liste de cette Escadre, qu'on prétend être exacte, elle consiste en 4 Vaisseaux de guerre, 8 Frégates, 6 Flutes, 5 Paquebots, 3 Galiottes à bombes, faisant ensemble 24 Navires de guerre tous bien armés & équipés; 33 Bâtimens servant de magasin, & 53 Bâtimens de transport, à bord desquels se trouvent 7000 hommes de Troupes, & dans ce nombre 300 déserteurs, tirés de nos prisons, pour être employés aux travaux les plus pénibles; de plus 400 chevaux, une grande quantité d'artillerie, &c. Outre ces 110 Vaisseaux, l'on en a nolisé une douzaine, pour prendre à bord tout ce que l'on n'aura pû placer sur cette Escadre. La destination de cet armement est toujours un mystère; on croit néanmoins assez généralement, qu'il menace les Algériens.

CARTHAGENE (*le 19 Mai.*) Le convoi de Barcelone, composé d'environ 180 Bâtimens de transport de différens pavillons, chargés de Troupes, d'artillerie, de munitions & d'ustenciles de guerre, sous l'escorte du Vaisseau le Saint-Raphaël & de deux Chébecs de Sa Maj., parut le 14 de ce mois à la vûe du port pour y entrer par un vent favorable; mais à peine le tiers de ce convoi put-il donner fond, tant dans le port qu'à la rade. Le vent aiant tout d'un coup passé au Nord-Est avec tempête, força le restant de reprendre le large au plus vite. Le même vent dure encore, & nous tient en peine sur le sort de ces Bâtimens, dont

Nous n'avons point encore eu de nouvelles.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 5 Juin.) Le 25 du mois passé Sa Maj. étant revenue d'Ulrichsthal ici, s'embarqua, bientôt après, aux acclamations & aux bénédictions du peuple, sur deux Chébecs de trente canons, pour la Finlande. Ces Vaisseaux étoient à l'ancre près du pont. Leurs Majestés, le Roi & la Reine s'y rendirent à huit heures, avec le Duc d'Ostrogothie, qui étoit revenu le jour auparavant de Werteras; dès que Leurs Maj. furent entrées dans la chaloupe, on tira 250 coups de canon du Port. Leurs Maj. souperent à bord du Chébec; après le souper la Reine & le Prince retournerent à terre; l'Escadre leva l'ancre, & à une heure après minuit elle fit voile pour Abo.

Le procès des Membres de la Cour de Justice de Jonkiœping est fini. Quatre d'entre-eux ont été privés de leurs emplois, & les autres sont suspendus pour quelque-tems.

On remarque en Fionie, comme une chose extraordinaire, qu'un particulier, maréchal de profession, possède une ruche vieille de douze ans, qui essaima encore l'année dernière, & qui est encore très-fraiche. Il ne faut pas croire néanmoins que les abeilles qui composent cette ruche, aient atteint l'âge de douze ans; les habitans d'une même ruche se renouvellent insensiblement; outre les essaims qui quittent la mere-patrie, il y

à un grand nombre de jeunes qui remplacent les anciennes, & le sentiment du Poëte des abeilles sur la briéveté de leur vie, reste toujours vrai (a).

D A N N E M A R C K.

C O P P E N H A G U E (*le 7 Juin.*) Le procès, instruit contre quelques personnes employées à la Cour ou autres, qui avoient reçu ou donné des présens pour parvenir à des charges, vient d'être terminé. Le Roi a continué les peines portées contre-elles par le jugement de la Commission, que Sa Majesté avoit nommée pour la recherche de cette affaire. Joseph Sarti, Sur-Intendant de la Chapelle du Roi, a été démis de sa charge & doit quitter le país dans huit jours. Une Demoiselle de la Cour a aussi perdu sa place & est bannie de la Province. Une autre fille a été condamnée à restituer 60 écus qu'elle avoit reçus, & a été cassée de son service, mais en conservant sa pension; le nommé Chrétien Charles Weddels a été condamné à un an de travail dans une maison de force & au bannissement perpétuel; le nommé Jens Weddel à être relégué dans l'Isle de

(a) *Ergo illos quamvis angusti terminus avi
Excipiat (neque enim plus septima ducitur
ætas)
At genus immortale manet , multosque per
annos
Stat fortuna domûs , & avi numerantur avorum.*
4. Georg.

Bornholm avec un écu de pension par semaine ; le Bailli & Secretaire de la Ville Guillaume-Auguste Thams , à paier une amende du double de la somme de 1820 écus , qu'il avoit donnée pour se procurer cet emploi , applicable la moitié à une maison de charité & le reste au fisc ; le Capitaine Hans-André Hansen , pareillement au double de la somme de dix mille écus , qu'il s'étoit engagé par écrit à paier ; & ils ont de plus été déclarés , l'un & l'autre , inhabiles à remplir dorénavant aucune charge ou emploi.

En 1772 , il avoit paru un rescript adressé au premier Président , aux Bourguemestres & au Magistrat de cette Ville , pour empêcher les attroupements , & prévenir les désordres. Sa Majesté vient d'en publier un autre qui renouvelle les ordres contenus dans le premier ; tous ceux qui seront pris en contravention , seront arrêtés & punis sévèrement. Quelques excès commis dernièrement , ont donné lieu à ce nouveau rescript ; & l'on croit s'apercevoir qu'il y a toujours quelque feu sous la cendre , prêt à causer un embrasement , si les circonstances favorisoient ce malheur.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 15 Juin.) Le 25 du mois passé les deux Chambres du Parlement ont présenté au Roi leurs Adresses de condoléance sur la mort de la Reine Caroline-Mathilde de Dannemarck , Sœur de Sa Maj.

Le 29 le Roi a donné son consentement roïal, entre-autres au Bil touchant les droits perçus dans la Province de Quebec, à celui qui autorise le remboursement d'un million d'annuités à trois pour cent, & au Bil pour employer au service de cette année plusieurs sommes du fonds d'amortissement; & Sa Maj. a ensuite prorogé le Parlement jusqu'au 27 Juillet prochain, après avoir prononcé le discours suivant.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je ne puis, pour vous rendre justice, m'empêcher d'exprimer mon entière satisfaction de votre conduite durant le cours de cette importante session.

Vous avez soutenu, avec une résolution ferme & constante, les droits de ma Couronne & l'autorité du Parlement; que je considérerai toujours comme inseparables. Vous avez protégé & avancé les intérêts commerciaux de mes Royaumes, & vous avez en même-tems donné des preuves convaincantes de votre empressement à condescendre (autant que la Constitution vous le permet) aux vœux de mes Sujets en Amérique, & à lever leurs appréhensions; & je suis persuadé, que les effets de mesures fermes, & exécutées sur de tels principes, doivent à la fin être très-salutaires.

La dernière marque de votre affection & de votre attachement pour moi & pour la Reine, ainsi que le zèle & l'unanimité dont elle a été accompagnée, exigent mes remerciemens particuliers.

J'ai la satisfaction de vous informer, que tant par les dispositions générales des autres Puissances, que sur les assurances solennelles que j'en ai reçues, j'ai tout lieu de m'attendre à la continuation de la Paix. De ma part, il ne manquera pour assurer la tranquillité publique rien qui soit compatible avec le maintien de l'honneur & de l'intérêt du Royaume.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Je suis très-fâché d'avoir été obusé, par les malheureux troubles dans quelques-unes de mes Colonies,

Colonies, de vous proposer une augmentation dans mon Armée, & de n'avoir pu achever la réduction que je méditois dans l'établissement de mes forces navales. Je ne puis suffisamment vous remercier de la promptitude & du patriotisme, avec lesquels vous avez accordé les Subsides pour les différents Services de l'année courante.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je n'ai rien à désirer de votre part, si ce n'est que vous fassiez vos plus grands efforts pour maintenir & cultiver, dans vos différentes Contrées, la même attention pour l'ordre public, & le même discernement de leurs vrais intérêts, qui dans ces tems ont distingué le caractère de mon fidele & cher Peuple, & dont la continuation ne peut manquer de le rendre heureux dans l'intérieur & respecté au-dehors.

Le 26 le Chevalier Fletcher-Norton, Orateur de la Chambre des Communes, en présentant au Roi en Parlement les trois derniers Bills burfaux pour le service de cette année, s'adressa à Sa Majesté en ces termes.

S I R E,

Vos fideles Communes vous présentent trois Bills burfaux, le premier pour lever de l'argent par emprunt ou Billets d'Echiquier pour le service de l'année 1775 ; le second pour l'établissement d'une Loterie, pour rembourser un million d'annuités à trois pour cent & autres usages y mentionnés ; & le troisieme pour approprier le surplus du fonds d'amortissement au service de l'année courante. Ce sont tous des articles nécessaires, mais très-onéreux & tels que les besoins particuliers de la conjoncture seuls pourroient les justifier dans un tems de profonde paix. Les malheureux différends en Amérique ont été la principale cause de cette dépense ; & je me flatte, que, lorsque le Peuple Américain verra dans son vrai jour la conduite que l'on tient dans ce pays, il apprendra à se soumettre convenablement aux Loix. Si, au contraire, il persiste dans ses résolutions, & que l'épée doive être tirée, vos fideles Communes se-

I Part.

D

ront tout ce qui est en leur pouvoir pour maintenir & soutenir l'autorité suprême de cette législation.

Une grande partie de la séance a été employée à déterminer des plaintes au sujet d'élections contestées. Je ne puis qu'admirer la sagesse du dernier Parlement, qui a porté la loi à ce sujet. Je ne saurois non plus refuser l'éloge dû aux Committés, qui se sont acquittés de leur devoir si bien à la satisfaction du Public, & si pleinement à la décharge de leurs propres consciences.

Enfin, SIRE, je ne doute point, que vous n'appliquiez fidèlement les sommes accordées aux usages, auxquels elles ont été destinées.

Jusqu'à présent la Cour n'a reçu aucun avis positif de Boston au sujet d'un petit combat qui s'est donné le 19 Avril dernier entre un détachement des troupes du Général Gage & quelques milices de la Colonie, ou bien elle juge à propos de garder le silence sur cette affaire, qui selon une lettre de Salem, du 24 Avril, se réduit à fort peu de chose. Cet écrit s'énonce en ces termes :

“ Le Général Gage envoya le 18 un détachement à Concorde pour enlever du canon que les Rebelles y avoient en leur possession. Après qu'il se fût acquitté de cette commission, il alloit rejoindre l'Armée, lorsque les Rebelles qui n'osoient s'opposer en face aux Soldats, tirèrent sur eux par les fenêtres, tandis qu'ils passoient leur chemin tranquillement. Cela irrita tellement les troupes qu'elles mirent le feu à tous les bâtimens où ils s'étoient cachés; & si les Officiers n'avoient retenu leur fureur, l'affaire seroit devenue bien plus sérieuse ”.

Cependant on continue de grossir considérablement cette aventure dans le Public, & de faire entendre que les Américains sont maintenant décidés dans leur résolution de combattre les troupes & de secouer le joug de l'Angleterre, aux risques de leur vie & de leurs biens. A l'issue de divers Conseils la Cour expédia le 3 au soir la chaloupe le Corbeau avec de nouvelles instructions pour le Général Gage. On remarque que depuis le départ des troupes de renfort destinées pour Boston elles ont presque toujours eu un vent des plus favorables, de sorte qu'on les croit actuellement rendues au lieu de leur destination, ou bien près d'y arriver.

On assure, que l'Armée provinciale en Amérique a pris les résolutions suivantes;

De traiter les Mercénaires (c'est ainsi que les Rebelles appellent les troupes du Roi), qui seront faits prisonniers, avec toute la tendresse possible; mais au cas qu'aucun des Provinciaux soit mis à mort, de pendre alors homme pour homme :

D'épargner le sang autant qu'il sera possible, & de ne jamais tirer les premiers, si ce n'est en action ouverte :

De ne commettre aucune sorte de déprédations, mais de ne permettre en aucune manière que l'on fournisse des provisions fraîches aux Mercénaires :

En cas de récompenses promises à ceux qui déserteront l'Armée provinciale, d'offrir de pareilles récompenses à ceux qui quitteront les Mercénaires & se joindront aux Provinciaux :

De maintenir une discipline exacte, mais d'abrégger les manœuvres dans les décharges, & de simplifier, autant que possible, les évolutions :

Enfin, après être entrés en campagne, de ne point en sortir, qu'on n'ait, sous la bénédiction de la Providence, obtenu un ample rétablissement

des droits du Pays sous un titre plus valable, que la foi de Rois, ou la toute-puissance d'un Sénat Anglois.

Quelques avis annoncent les particularités suivantes : La Ville de Boston est bloquée par vingt-deux mille hommes de Troupes provinciales, commandées par Mrs. Ward, Priddle, Heath, Prescot, & Thomas, tous Officiers expérimentés, servant en qualité de Généraux : ce corps, muni d'un train de quarante pièces d'artillerie, a son quartier-général à Cambridge, d'où l'aîle droite, campée en partie sous les tentes, s'étend à Roxbourg, & la gauche de Cambridge à Mystic; depuis Roxbourg à Mystic, distance de 30 milles, on a établi des postes pour s'assurer la communication ; de plus, un corps de réserve composé de 6000 hommes de Connecticut, aux ordres de Mr. Putnam, cantonne entre Cambridge & Worchester; la communication de la Ville de Boston avec la campagne aiant été coupée pendant sept jours, le Général Gage avoit refusé aux habitans que les femmes & enfans fortissent de la Place; mais l'on espéroit de l'y obliger dans la suite; en attendant, dit-on, le sort de la Ville est vraiment déplorable, & la situation des troupes roiales très-désagréable, devenant même de jour en jour plus fâcheuse par le manque de vivres, dont un convoi vient de leur être enlevés par un corps de Provinciaux, aiant à leur tête un Ministre de l'Evangile.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 4 Juin.*) On ne fait pas encore si les acquisitions faites en Moldavie, seront incorporées à la Transylvanie ou à la Galicie, ni si l'Autriche les conservera ou les rendra. On est en négociation pour décider cette question. Le Prince de Moldavie ne veut céder cette étendue de pais, qu'à condition que la Porte diminuera le tribut à proportion; mais la Porte en cédant la terre, veut garder le revenu. On est néanmoins persuadé que tout se terminera à l'avantage & à la satisfaction de notre Cour.

Le Cardinal Migazzi notre Archevêque revint ici de Rome le 20 Mai, & le lendemain il eut audience de S. M. l'Impératrice-Reine & de Mesdames les Archiduchesses, qui le reçurent avec beaucoup de distinction. --- Mr. Osborn Envoïé de la Grande-Bretagne à la Cour de Saxe, est arrivé ici de Dresde.

MANHEIM (*le 1^{er}. Juin.*) La Cour & la Ville ont été dans les plus vives alarmes pendant trois jours. Le 26 du mois dernier, S. A. S. Elect. se plaignit d'un violent mal de gorge, & fut obligée de se mettre au lit. On la saigna; le mal ne fit que des progrès lents jusqu'à la nuit du Dimanche au lundi, que l'esquinancie fut au plus haut degré de violence. S. A. S. Elect. demanda à recevoir les Sacremens. Dans l'a-

près-midi l'inflammation diminua , l'abcès s'ouvrit , & depuis cette heureuse époque , la fièvre a toujours diminué ; les nuits ont été bonnes , & les prières qui avoient été ordonnées , ne font plus aujourd'hui que des actions de grâces.

On a l'avis que Frédéric Louis François Baron de Wangen à Geroldseck &c , vient d'être élu Prince-Evêque de l'Eglise de Bâle , dont il étoit Chantre. Dès 1762 il avoit concouru pour cette dignité avec le Prince qui vient de mourir.

BERLIN (le 8 Juin.) La Cour a pris le deuil pour quatre semaines à l'occasion de la mort de la Princesse Caroline-Mathilde d'Angleterre , Reine de Dannemarck. --- Le Roi a conféré le Cordon de l'Aigle-Noir au Comte de Reichenbach-Neuschlotz , son Grand-Veneur en Silésie , & a élevé au poste de Major de ses Gardes Mr. de Wolcknitz. --- A peine ce Monarque a-t-il eu fait la revue des Troupes tant dans nos environs qu'à Magdebourg , que toujours infatigable , il est reparti de Potsdam sur Custrin & Stargard pour aller passer en revue , dans la Prusse occidentale , tous les Régimens qui y sont assemblés : ceux même qui sont en garnison à Kœnigsberg ont ordre de s'y trouver & doivent être en marche pour s'y rendre. Après la revue de ces Troupes qui forment un Camp de 40 mille hommes près de Graudentz , il en fera détaché un Corps pour la Samogitie. --- Mr. de Hertzberg , Ministre privé d'Etat ,

de Guerre & de Cabinet, est parti avec la permission du Roi pour aller prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle.

Les Lettres-Patentes par lesquelles le Roi a exigé l'hommage des habitans de la Netze font conçues en ces termes.

Nous F R E D E R I C , par la grace de Dieu, Roi de Prusse, Margrave de Brandebourg, Archi-Chambellan & Electeur du St. Empire Romain, &c. &c. A tous les Etats, Evêques, Abbés, Prélats, & Couvents, aux Vassaux & Gentilshommes, aux Magistrats & Bourgeois, aux paysans & à toutes autres personnes tant ecclésiastiques que séculières ou habitans des districts sur la Netze, ci-devant détenus par la Couronne de Pologne, mais actuellement possédés par nous, lesquels ne nous ont pas encore prêté le serment de fidélité, notre bienveillance, grace royale, & tout bien : Sçavoir faisons

Il est suffisamment connu, tant par nos Lettres-Patentes en date du 13 Septembre 1772, que d'ailleurs, que, dans la vûe de faire valoir nos justes droits aux Pays, que la Couronne de Pologne a ci-devant usurpés sur nos Ancêtres, nous avons fait prendre possession des Provinces de Prusse & de Poméranie, & des districts sur la Netze, que la Couronne de Pologne a ci-devant possédés ; que la plupart des habitans desdits Pays nous ont aussi prêté le serment de fidélité à Marienbourg, le 27 Septembre 1772 ; & qu'enfin il a été conclu entre nous & la Couronne de Pologne un Traité solennel, en date du 18 Septembre 1773, pour la cession desdites Provinces. Mais, comme quelques districts, voisins de la rivière de Netze, dont nous avons fait prendre possession en conséquence de nos susdits droits, ne nous ont pas encore prêté le serment de fidélité, & que cependant le bon ordre exige cette formalité : A CES CAUSES, nous avons jugé à propos de fixer le jour du 22 Mai prochain pour la prestation publique & générale du Serment solennel d'hommage & de fidélité dans notre Ville d'Inowroclaw. En conséquence nous ordonnons par les Pré-

sentés , aussi gracieusement que sérieusement , à tous les Etats & habitans des districts sur la Netze , nommés à la tête des Présentés , qui ne nous ont pas encore prêté le serment d'hommage & de fidélité , & auxquels les Présentés seront notifiées , qu'ils aient à se trouver dans la Ville d'Inowroclaw , deux jours avant le terme ci-dessus fixé , à s'annoncer à la Commission , qui y sera établie de notre part , à faire inscrire leur arrivée sur le Protocole , à produire leurs Lettres de plein-pouvoir , & à se rendre ensuite à l'endroit qui leur sera désigné , afin de nous prêter le serment de fidélité & d'obéissance , & de nous reconnoître & recevoir , nous , nos Héritiers & Successeurs , pour leur légitime Seigneur & Souverain.

Nous voulons aussi , que les Evêques , Abbés , Prélats , Gentilshommes & possesseurs de biens , ainsi que les Curés des Villes & Villages , se trouvent en personne à Inowroclaw , ou du moins par des fondés de Procuration en leur nom ; mais que les autres Etats comparoissent seulement par des Députés choisis d'entre les plus qualifiés de leurs Corps & munis de pleins-pouvoirs suffisans ; de façon que de chaque Ville un Bourguemaître ou un Secrétaire , de chaque Couvent un Ecclésiastique , & de chaque Village un Bailli ou deux Députés soient envoyés & munis de pleins-pouvoirs pour cette prestation de serment générale.

Nous nous promettons , que tous & chacun des habitans des susdits districts sur la Netze se conformeront à ce que nous venons d'ordonner , & se conduiront envers nous comme des Sujets fideles & obéissans , auquel cas ils peuvent tous être assurés de notre grace , de nos soins & de notre protection paternelle : mais , au cas que quelqu'un des susdits habitans , contre toute attente , refusât d'obtempérer au contenu de ces Présentés , de nous prêter le serment de fidélité , de se soumettre à notre Souveraineté , & de nous reconnoître pour son Seigneur , ou qu'enfin il se rendît coupable ou suspect de quelque trahison , rébellion , ou désobéissance , un tel refractaire ou de tels refractaires doit ou doivent incessamment s'attendre , que nous ferons procéder contre eux , sans distinction de per-

sonnes, selon toute la rigueur des Loix usitées en pareil cas, & qu'ils éprouveront les peines statuéés contre leur délit. En foi de quoi, & afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance, nous avons signé les Présentés de notre main, & les avons fait sceller de notre Sceau royal, publier & imprimer.

Fait & donné à BERLIN, le 22 Avril 1775.

(Signé)

FREDERIC.

L. S. (& plus bas). Comte de FINCKEN-
STEIN. E. F. VON HERTZBERG.

Entre tous les animaux étrangers que Mr de Brenkenhoff, Conseiller intime des Finances, a fait venir à ses dépens pour faire des épreuves dans le nouveau Netzbruchern, il s'est trouvé des chameaux, dont une femelle couverte le 24 Mars 1774, a mis bas le 24 du même mois de cette année. Les buffles se multiplient aussi fort bien dans nos environs, & leur croissance est si rapide qu'à l'âge de quatre ans ils pèsent sept à huit cents livres. Les femelles donnent peu de lait, mais qui a beaucoup plus de consistance que celui des vaches de ce Pays-ci : on en fait aussi de très bons fromages. Mr. de Brenkenhoff en a déjà plus de 60 sur ses terres; quelques unes ont été accouplées avec des taureaux de Frise, & au contraire quelques vaches de Frise avec des buffles. On verra quelle sera l'espèce qui en naîtra (a).

Mr. de Brenkenhoff a aussi fait venir des béliers de Turquie & de Macédoine : lorsqu'ils sont engraisés, ils pèsent depuis 90 jusqu'à 100 liv. : la seule queue d'un bélier de Macédoine rend 16, 18 & jusqu'à 20 livres de graisse. Leur laine est un peu plus longue que celle des béliers de ce pays, mais très-bonne à tisser, sur-tout des couvertes. Un seul de ces animaux porte plus

(a) On a fait les mêmes tentatives en Hongrie sans aucun succès. Les Vaches en mouraient. L'on a tout lieu de croire, que ce sont deux espèces constitutivement différentes.

de huit livres de laine. L'Automne dernière ces bœliers ont été mêlés avec plus de 600 brebis du pays, qui ont déjà donné plus de 400 agneaux d'une grandeur & d'une force extraordinaire ; mais plusieurs brebis sont mortes en donnant leur agneau.

Mr. de Brenkenhoff a aussi fait venir depuis quelques années des porcs d'Angleterre de la grande espèce ; il les a mêlés avec des truies de Westphalie, ce qui a fort bien réussi.

HAMBOURG (le 4 Juin.) Il est mort ici une Actrice fort estimée & fort aimée du Public ; on va lui dresser une statue comme aux héros & aux grands hommes qui ont illustré l'humanité. Ce projet a été conçu par quelques amateurs du théâtre, qui vont l'exécuter à leurs fraix. Cette Actrice étoit Madlle. Ackermann. Du tems d'Auguste on jettoit par la fenêtre les Acteurs, Danseurs & Musiciens de théâtre qui se croioient dignes d'un tel honneur (a) ; aujourd'hui les choses sont changées.

V. le Journ.
de Mars I.
Part. p. 362.

ULM (le 1^{er} Juin.) Le fameux Prêtre, Curé de Klœsterlé, Mr. Gassner *, a quitté la Souabe pour accompagner à Ratisbonne le Prince - Evêque de cette dernière Ville. La réputation qu'il s'étoit acquise d'opérer des guérisons qui n'étoient pas dans l'ordre de la nature, s'est soutenue jusqu'à la fin de son séjour à Elwangen. Ce qu'il y a d'inconcevable dans un siècle de lumières & de Philosophie, c'est que dans le nombre prodigieux de spectateurs qui ont assisté aux

(a) Voyez une plaisante histoire dans Phedre, l. 5. fab. 8.

miracles vrais ou prétendus de cet Ecclésiastique, il ne se soit trouvé personne en état de démasquer son imposture ou de deviner ses secrets physiques. Depuis le mois de Novembre 1774 jusqu'à la fin d'Avril de cette année, il y a eu tous les jours à Elwangen 11 à 1200 personnes de tout rang & de toute condition, qui accouroient des Provinces voisines de France & de l'Empire pour s'instruire de la vérité des faits; il y a eu un très-grand nombre de Médecins, plusieurs Académiciens, des Philosophes, des hommes éclairés envoiés par l'Electeur de Baviere & d'autres Princes : qui, à la vûe de ce qui se passoit sous leurs yeux, ont été étonnés comme le peuple, & déroutés dans leurs principes. Il est aisé de dire avec l'Auteur de la Gazette de Deux-Ponts, que ce Prêtre rend stupides & foux les gens les plus sensés & les plus savans en les entraînant, malgré leurs lumieres, dans le piège d'une crédulité grossiere; mais cela ne se conçoit que bien difficilement. Au-lieu de disserter inutilement sur la force de la féduction, sur les effets du fanatisme, sur l'aveuglement des enthousiastes religieux &c., cet Ecrivain périodique qui n'est point fort éloigné d'Elwangen, auroit dû s'y transporter par un motif d'humanité & de bienfaisance, & en présence du Peuple & des Sages, découvrir la marche de l'illusion, dissiper les prestiges, démasquer le charlatan &

dévoiler le vrai état des choses (a). Une pareille action eût été bien digne de la Philofophie.

I T A L I E.

VENISE (*le 29 Mai.*) L'Empereur, le Grand-Duc de Tofcane & l'Archiduc Maximilien, après quelque féjour en cette Ville, fe font rendus aujourd'hui à Padoüe, d'oü Mgr. l'Archiduc Maximilien prendra la route de Naples, & S. M. Impériale avec Mgr. le Grand-Duc celle de Florence.

Il eft arrivé une Félouque de Dalmatie, avec l'avis que dès que l'Empereur a paru fur les frontieres en litige, S. M. I. a donné ordre à fes Troupes d'évacuer les endroits qu'elles avoient occupées, de laiffer les frontieres telles qu'elles étoient il y a 20 ans, & que les Commiffaires respectifs examineroient enfuite cette affaire. On ne peut exprimer avec quelle joie le Sénat a reçu l'avis d'une action auffi généreufe de la part de l'augufte Chef de l'Empire.

NAPLES (*le 2 Juin.*) La Reine a obtenu l'entrée du Confeil d'Etat, à laquelle S. M. Catholique, fur les représentations du Premier-Miniftre Marquis Tanucci, avoit

(a) Mr. de Wolter, premier Médecin de Son Alt. Elect. de Baviere, s'est rendu à Elwangen dans cette intention, & fe propofe d'examiner ultérieurement la chofe à Ratisbonne. Voyez une de fes lettres dans notre Journal de Mars, I. Part. p. 363.

eu d'abord peine à consentir. C'est un droit, auquel la Reine, d'après l'exemple de la Reine Amélie, Mere du Roi regnant, pouvoit prétendre, après avoir donné un Héritier à la Couronne.

On attribue aujourd'hui à d'autres causes qu'aux harengs les fièvres malignes qui regnent dans cette Capitale (dern. Journ. p. 915). On a remarqué qu'il y avoit des personnes qui broïoient le bithume du Véfuve, le réduisoient en poudre, & le mêloient avec le tabac rapé; on en a surpris quelques-unes qui ont été arrêtées & conduites en prison; on se flatte d'apprendre d'elles bien d'autres inventions de cette espèce; contre lesquelles on se tiendra désormais en garde.

Les nouvelles de la Sicile portent qu'il y est tombé des pluies abondantes; on y craignoit une sécheresse qui auroit pû être funeste aux récoltes; on est débarrassé aujourd'hui de ces craintes, & on a l'espérance d'en faire de très-abondantes dans tous les genres de culture.

MODENE (le 5 Juin.) Il a paru ici depuis quelque tems plusieurs loix très-intéressantes relatives aux finances, & au commerce des foies & des bestiaux; S. A. S. a supprimé plusieurs droits de *transit* qui ne faisoient que gêner le commerce & augmenter le prix des marchandises de lieux en lieux de cet Etat, à cause des divers impôts qu'on leur faisoit paier: ces impôts tomboient sur bien des articles qui sont de nécessité, tels

que les bestiaux qui servent aux travaux de la terre, & à la nourriture des habitans. On a aboli plusieurs de ces droits, & on en a diminué un grand nombre d'autres; le trésor du Prince y gaignoit peu de chose, & le commerce y perdoit beaucoup; c'est une réflexion qu'on ne fait pas assez quand on établit des droits; telle branche de commerce qui n'en a jamais païé, & qui a prospéré, se trouve tout d'un coup rallentie, & souvent détruite au bout de peu de tems par l'impôt qu'ont sollicité les Financiers qui ont d'avance calculé la recette sur l'état de ce commerce; ils ne songent pas qu'il ne fera plus sur le même pied dès qu'il supportera des entraves. C'est ce qui est arrivé en France à celui de la Librairie. On évaluoit son commerce annuel d'exportation à près de 26 millions, dont le bénéfice étoit au moins de 25 à 30 pour cent. Qu'a produit l'impôt mis sur les livres entrant dans le Roïaume? On n'avoit pas considéré que l'exportation est toujours relative à l'importation. Le Ministre éclairé qui préside aux finances a corrigé cette méprise, & ce n'est pas le seul bien qu'on doit attendre de son administration.

MILAN (le 30 Mai.) On vient de publier ici un édit en conséquence du Traité fait entre notre Gouvernement & la République de Venise pour la tradition respecti-
ve des coupables qui chercheroient un asyle dans l'un ou l'autre de ces Etats. Tous les Souverains devroient faire de pareilles con-

ventions; l'homme qui a troublé la société, dans laquelle il est né, ne mérite d'être reçu dans aucune, & souvent il ne fait que troubler encore celle qui daigne l'admettre & le protéger. On n'excepte dans cette convention que quelques cas, qui sont susceptibles d'indulgence. On accordent aux coupables qui jouissent actuellement de l'asyle quinze jours pour en sortir & en chercher un dans un autre país; passé ce terme, tous ceux qu'on trouvera, seront arrêtés & renvoyés dans leurs Patries.

L'Infant Duc de Parme, accompagné de deux de ses favoris, s'est rendu dans le plus grand *incognito* à Lorette pour en visiter l'Eglise, & après avoir satisfait sa dévotion, ce Prince est retourné à sa Résidence.

FLORENCE (le 5 Juin.) L'Empereur & le Grand-Duc notre gracieux Maître sont arrivés ici de Venise, hier vers les 5 heures du matin, & ont descendu au Château *Dell' Poggio Imperiale*, où se trouve la Cour.

ROME (le six Juin.) Le 28 du mois passé le Cardinal de Bernis, Ministre de France auprès du Saint Siège, présenta au Souverain Pontife le Marquis de Monteil, Maréchal des Camps & Armées de Sa Maj. Très-Chrétienne. Sa Sainteté le reçut avec distinction & lui fit présent d'un beau chapelet. --- Le Cardinal Borromée, après avoir pris congé du St. Pere & du Sacré-Collége, est parti pour sa Légation de la Romagne. --- Le 5 de ce mois Sa Sainteté a tenu un

Confistoire, dans lequel elle a créé un nouveau Cardinal qu'elle s'est cependant réservé *in petto*, pour le déclarer quant elle le jugera à propos. On croit généralement que cette faveur est tombée sur l'Evêque d'Imola, oncle du St. Pere, qui est attendu ici dans peu de jours. --- Quoique le Souverain Pontife ait dissimulé jusqu'ici la Bulle *in Cœna Domini*, on croit qu'il est occupé à la refondre pour la rendre agréable aux Puissances de la terre. --- A l'occasion de Mgr. Busca, qui passe à la Nonciature de Bruxelles, on examine, si l'on doit charger ce Prélat d'agréger l'Eglise d'Utrecht, qui a demandé plusieurs fois sa réunion au St. Siège, & qui ne l'obtiendra qu'à certaines conditions qu'elle devra de son côté préalablement accepter, particulièrement une entière soumission aux Décrets de l'Eglise Universelle. --- Le Cardinal-Vicaire a fait afficher un règlement pour maintenir les Ecclésiastiques dans la décence de leur état. Il contient divers articles touchant l'habillement, l'habitation &c. dont quelques-uns ne sont susceptibles d'exécution que dans le pays pour lequel ils ont été faits.

L'Abbé Angelini, Ex-Jésuite, connu de presque toute la Noblesse Italienne, & qui avoit, avant la suppression de son Corps, la direction d'une grande partie des Cardinaux & de la Prélature, a eu le bonheur d'être présenté, depuis son retour en cette Ville, à Sa Sainteté, qui l'a reçu avec bonté & a daigné s'entretenir avec lui près d'une demi-heure.

heure. On a remarqué que le St. Pere l'appelloit *Pere* ainsi que les autres Ex.-Jésuites. --- Lors de la suppression de l'Ordre, il ne fut assigné aux individus Portugais que 60 écus par an pour leur habillement & leur entretien ; mais le St. Pere aiant trouvé que cette somme étoit trop modique , a bien voulu y faire ajouter encore 20 écus ; ce qui mettra ces Religieux dans le cas de vivre un peu plus à l'aïse. On vient d'admettre à participer aux pensions assignées aux Membres de la ci-devant-Société des Jésuites 70 Ecoliers qui, quoique prêts à être initiés aux Ordres sacrés, ont dû en être exclus en vertu du Bref de suppression, ce qui s'est exécuté jusqu'à présent.

On parle beaucoup du jugement qui réhabilite la mémoire du feu Pierre Ojetti, surnommé Grilletto, & qui remet ses héritiers en possession de ses biens. Cet homme n'avoit rien fait sans la participation du Sr. Bischi pour la sortie des grains hors de l'Etat pontifical ; & cependant le procès, qui l'a flétri, qui avoit ruiné sa famille & causé sa mort, avoit été commencé sur une lettre que le Sr. Bischi avoit écrit au Lieutenant de Castel-Gandolfe & qui étoit accompagnée de tous les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'exécution dudit Ojetti. Les héritiers du défunt aiant présenté une requête au Pape actuel sur l'irrégularité de cette procédure, ce Souverain, qui se caractérise par son amour pour la justice, en a lu les acte

& a donné lui-même la sentence, dont voici les articles principaux.

1^o. Le procès contre le susdit Grilletto est annullé comme péchant dans tous les points & n'étant revêtu d'aucune des formalités ordinaires. Il est enjoint de l'effacer des Actes du Protocole du Tribunal *del Governo*, & de le considérer comme n'ayant jamais été fait.

2^o. Ordonné de restituer aux heritiers dudit Grilletto, qui a laissé une femme & au moins un fils, tous les capitaux qu'il avoit placés sur les Monts-de-Piété, & autres qui avoient été mis d'abord en séquestre ; statué qu'à l'égard des meubles vendus à l'encan, on en restitue aux héritiers la valeur & que l'on fasse en outre toutes les recherches possibles pour découvrir chez qui se trouvent lesdits meubles pour les rendre en nature, autant que faire se pourra, aux héritiers opprimés.

3^o. Les deux Avocats Paradisi & Innocenzi, l'un desquels avoit instruit le procès, & l'autre en avoit fait l'extrait, sont pour toujours privés de leur office de Juges.

On a remis aussi en liberté un certain Jean-Dominique Cecchieri, associé audit Grilletto, qui par un ordre surpris à Clément XIV, avoit été mis en prison pour le même sujet, quoiqu'il se fût réfugié dans un lieu d'immunité, dans les appartemens même du Curé de St. Jean in Aino, d'où il fut arraché par les Sbirres, malgré les réclamations les plus justes du Curé.

Le Sr. Bischi a déjà rendu les comptes de son administration sur l'Annone. Sans compter le gain énorme qu'il doit avoir fait sur la vente des grains en pais étranger & sans mettre à sa charge les sommes immenses que la caisse de l'Annone a perdues & remises dans le commerce des grains par son impru-

dente administration, il est certain, d'après un bilan fait par office, qu'il est encore débiteur à cette caisse de plus de 380 mille scudis qui, tout bien évalué, devoient exister dans la caisse & ne s'y trouvent pas. Néanmoins les teneurs de livres, qu'il avoit choisis pour l'aider à rendre ses comptes, ont eu la grande adresse de représenter le Sr. Bischi, comme aiant encore à prétendre quelques milliers de scudis. Sur-quoi le St. Pere a nommé deux calculateurs publics pour examiner ses livres, & Mgr. Livizzani, nouveau Préfet de l'Annone, est chargé de veiller à cet examen; de sorte que cette affaire peut devenir sérieuse.

Le connu d'Andrea qui, sous le dernier regne, a été emprisonné pour avoir fait sortir de l'Etat pontifical & embarquer frauduleusement des grains, a trouvé le moïen de s'évader avec son géolier qu'il avoit gagné par de grosses sommes d'argent; & d'après les actes du procès, il paroît clairement que le Sr. Bischi étoit de concert avec ledit d'Andrea pour favoriser de tels embarquemens.

Le Pape s'occupant de tout ce qui peut tourner à l'avantage de ses sujets & en particulier de l'accroissement de l'agriculture, a fait reprendre le projet abandonné tant de fois de dessécher & rendre labourables les Marais Pontins, sur le plan qu'en a formé Mgr. Bolognini, actuellement Gouverneur de Macerata, & on a l'espérance de le voir réussir.

Le Général des Dominicains a reçu l'avis

que dans le Roïaume de Tunquin , on avoit fuscité une terrible perfécution contre les Chrétiens qui s'y trouvent , & que deux de fés Religieux , Espagnols de nation , qui y étoient Miffionnaires , avoient reçu la couronne du martyr.

F R A N C E.

PARIS (*le 15. Juin.*) Le 1er. de ce mois Monsieur est venu chargé des ordres du Roi , tenir une féance à la Cour des Aides. Les membres de cette Cour avoient adreffés des remontrances à S. M. fur la forfaiture qui les choque beaucoup , fur quelques autres objets , & entr'autres fur la prétention qu'ils ont que les Ducs & Pairs doivent venir fiéger parmi eux. On fent bien que le Parlement qui fe croit uniquement & effentiellement la Cour des Pairs , réclamera contre cette efpèce d'ufurpation ; mais en attendant le Roi a fait enregistrer par le miniftre de Monsieur , une Déclaration qui acquiefce à quelques-unes des demandes de cette Cour ; mais quant à la forfaiture , Sa Maj. a fait témoigner fon mécontentement de ce qu'on avoit ôfé revenir fur cet objet , & pour qu'il ne reffe aucune trace de ces représentations , Monsieur s'est emparé de la minute , pour la remettre entre les mains du Roi.

Le 2 de ce mois , les Juges du Châtelet ont rendu fentence dans l'affaire du Comte de Guines , qui a été déchargé de la plainte

formée contre lui par Tort ; mais il a été condamné à une rétractation de l'accusation de vol qu'il avoit formée contre lui. Le Sr. Tort, & Mr. Falconet son Avocat, ont été condamnés solidairement à trois cents livres de dommages & intérêts. Les mémoires de Falconet pour Tort ont été supprimés comme calomnieux & diffamatoires ; & Mr. Gerbier qui avoit été impliqué dans ce procès à l'occasion de quelques lettres qu'il avoit écrites, a été purgé de son décret. Delpesch & Roger, impliqués également dans cette affaire, ont été renvoyés de l'accusation formée contre eux. C'est ainsi que s'est terminée au Châtelet cette affaire célèbre qui a donné lieu à tant & à de si volumineux mémoires. On est étonné, d'après le triomphe de Mr. de Guines, de ne voir Tort condamné qu'à une modique peine pécuniaire. Il semble que si l'accusation du Secrétaire contre l'Ambassadeur eût été mal fondée, on eût dû condamner le Sr. Tort à une peine afflictive. Cette tournure est encore un mystère qui se développera sans doute dans l'instruction qui va être faite de cette affaire au Parlement, où elle sera certainement portée sur l'appel du Sr. Tort.

La fermentation, au sujet des grains, n'est pas encore entièrement éteinte. Des lettres de Strasbourg portent, que la crainte d'une sédition a fait mettre ces jours derniers la garnison sous les armes, & deux fusiliers chez les boulangers. L'avant-dernière semaine, le feu a été mis à Gien-sur-

Loire à deux granges remplies de bled , qui appartenoit à des Marchands ; & elles ont été entièrement confumées. Le colporteur des faux Arrêts du Conseil , dont nous avons parlé , a été arrêté par la Maréchauffée de Blois , & amené à la Bastille. Un Abbé , Professeur de Mathématiques , a aussi été mis à la Bastille : les uns disent , parce qu'il a fait imprimer sans permission un ouvrage violent contre la liberté du commerce des bleds ; d'autres disent qu'il étoit en relation avec le colporteur d'Arrêts. Le Public est toujours persuadé que les révoltes ont été suscitées & que Mr. Turgot en connoît les auteurs.

On apprend de Toulouse que l'Archevêque de cette Ville a donné un Mandement en forme d'Ordonnance au sujet des Cimetieres des Villes & des Villages & des sépultures dans les Eglises , qui répandent au milieu de la société des semences de mort ; ce Prélat enjoint de choisir des lieux aérés en pleine campagne , qui garantissent les vivans des dangers que l'ancienneté de l'usage cherche en vain à se diffimuler. Le Parlement de cette Ville , convaincu par l'Ecrit éloquent & solide de l'Archevêque de la sagesse de ses motifs , vient d'ordonner l'exécution de son Mandement & concourt par son Arrêt à la bienfaisance éclairée du Prélat.

Depuis long-tems , le vœu général des citoyens est que le Gouvernement facilite les communications du commerce intérieur du

Roiïaume par des canaux ; on en fent aujourd'hui plus que jamais la néceffité ; & le Miniïtère éclairé , occupé uniquement du bien général , après avoir procuré déjà bien des avantages au commerce en le débarrassant des entraves qui l'ont gêné jufqu'à préfent , eft déterminé à lui accorder ce dernier. L'importation & l'exportation devenues très-couteufes par les rouliers , le feront moins dès que l'on aura creufé tous les canaux qu'on projette ; celui de Bourgogne eft un des premiers , par lefquels on va commencer.

On mande de Pont-de-Beauvoifin , que le 16 du mois dernier , il y eut un incendie qui menaça cette Ville des fuites les plus funeftes. Un particulier avoit eu l'imprudencce de mettre du charbon fous un lit pour échauffer quelques corbeilles de vers à foie ; il mit le feu à la maifon , où il périt avec fa femme & fes deux enfans. Mr. de Galifet qui commande dans cette partie de la Ville pour le Roi de Sardaigne (a) , occupoit la même maifon , où il a perdu fes meubles & fes provifions. Un grand nombre de charpentiers que l'on y a raflemblés pour contruire un Palais deftiné à recevoir Madame Clotilde lors de fon paffage en Savoie , fe font employés avec fuccès pour arrêter l'incendie & en empêcher les progrès.

(a) La partie de la Ville qui eft en deçà du Guyer , appartient à la France.

Dans le Mandement , qu'a donné Mr. l'Archevêque à l'occasion du Sacre du Roi, le Prélat débute par l'alliance de la pompe roïale avec la pompe de la Religion , il établit que la Puissance divine renforce & maintient la Puissance humaine, conserve & resserre les liens de la société générale. “ *Dans cette auguste cérémonie, que la Monarchie a eue, pour ainsi dire, commencer avec elle, la Religion déploie toute la majesté de son culte, & la pompe roïale tout l'éclat de sa magnificence. C'est à la face des Autels, à la face des Principaux de la Nation, que sera resserré le nœud sacré qui lie les Sujets au Prince & le Prince à ses Sujets. Le Ciel sera le dépositaire & le garant du Serment authentique, par lequel le Souverain se dévoue à la défense & au bonheur de son Peuple; & de l'engagement irrévocable qui assujettit, par les liens de l'amour & de l'obéissance, le Peuple à son Souverain. Au milieu de ce saint & pompeux appareil, le Temple retentira des plus sublimes Cantiques: les Ministres du Très-Haut seront monter vers son Trône des prières ferventes; & ils sollicitent avec le même zèle les faveurs célestes, & sur celui à qui le Sceptre est confié, & sur ceux qui y sont soumis.*

Que d'idées consolantes ne nous offre pas ce grand spectacle de la puissance temporelle, ennobli & consacré par la Religion! Dieu nous apprend par-là, qu'en nous donnant des Maîtres, il les charge de faire respecter ses droits, d'exercer sur nous les fonctions de

sa bonté paternelle. En même-tems qu'il nous soumet à leur autorité, il leur prescrit lui-même leurs devoirs, & ce n'est qu'autant qu'ils sont fideles à les remplir, que leur gouvernement est sage, & leur regne solidement heureux. . . . Mr. l'Archevêque montre ensuite la nécessité de rétablir la Religion, & de bannir la corruption des mœurs, pour rendre heureux le regne du nouveau Monarque. Il sollicite les Peuples d'attirer sur le Prince les bénédictions du Ciel. " Nous demanderons au Seigneur, & vous demanderez avec nous, qu'au moment où, avec le Chrême sacré, l'onction de la grace coulera dans l'ame du Monarque; cet Esprit de lumiere & de sainteté se communique avec abondance à tous ses Sujets; que par la force & la douceur de ses impressions, les yeux fermés jusqu'ici à la vérité, lui soient ouverts, & que les cœurs pervers soient changés. Puisse la révolution que nous attendons de cette heureuse circonstance, rétablir solidement parmi nous l'amour de la Religion, les mœurs, la soumission & la paix! Puisse avec l'union & la concorde, qui furent toujours pour les Etats un principe de stabilité, revivre pour ne s'altérer jamais les respectables vertus de nos ancêtres! Ils aimoient Dieu, le Roi, la Patrie. Après avoir formé ces vœux en faveur de la Nation, redoublons nos prières pour le Monarque. Conjurons le Ciel de le bénir, & de ne cesser jamais de le protéger. Quand le Pontife répandra l'huile sainte sur sa tête auguste, nous

n'aurons pas besoin de désirer pour lui le changement qu'un Prophete annonçoit autrefois dans une pareille occasion (1). Oui la droiture de son ame, la pureté de ses mœurs, son amour pour la justice, son zele pour la Foi qu'il jurera de défendre, la sincérité de ses intentions pour le bonheur de son Peuple, sont des précieuses qualités qui annoncent un bon Roi ; & ces qualités ont déjà prévenu nos desirs. Mais afin de les entretenir & de les perfectionner, demandons, conformément à son propre vœu, qu'avec l'onction sainte, l'Esprit du Seigneur se répande au-dedans de lui (2); que par l'assistance de cet Esprit divin, la sagesse veille autour de son Trône pour en écarter les illusions & les pièges ; que la vérité, ce premier besoin des Rois, y trouve un accès facile ; que l'équité en dicte les arrêts ; que la bonté, qui formoit le caractère distinctif de Louis le Bien-Aimé, en fasse découler la félicité publique. Demandons au souverain dispensateur des dons, qu'il prenne pour modèle celui des Rois ses ancêtres que l'Eglise honore d'un culte public ; qu'il imite son courage, sa douceur, sa justice, sa piété, son zele pour le maintien du Royaume de Jesus-Christ.

Enfin, pour réduire nos demandes à un objet qui seul peut toutes les remplir ; en nous rappelant que le Sceptre que porte notre

(1) 1. Reg. x. 6.

(2) Infilivit Spiritus Domini in Saül. 1. Reg. xi. 6.

Monarque, étoit destiné à un Pere dont la perte excite encore nos regrets, prions le Dieu de sainteté de graver dans son ame les paroles qu'il semblera plus particulièrement lui faire entendre au moment de son Sacre. " Si vous marchez en ma présence, comme votre Pere y a marché, dans la simplicité de cœur & dans l'équité; si, à son exemple, vous accomplissez tout ce que je vous ai commandé; si vous pratiquez mon culte & observez mes jugemens, j'établirai à jamais votre Trône sur Israël. . . . votre postérité regnera jusqu'à la fin des siècles sur mon Peuple (3) ",

VERSAILLES (le 6 Juin.) Sidy Abdheraman Bediri Aga, Envoïé du Pacha & de la Régence de Tripoli de Barbarie, a eu le 27 Mai dernier une audience du Roi. Cet Envoïé, après avoir remis sa Lettre de créance, a prononcé devant Sa Maj. le discours suivant.

SIRE, le Pacha de Tripoli de Barbarie, mon Maître, m'a ordonné de me rendre auprès de votre Majesté Impériale pour lui témoigner ses regrets sur la mort de son illustre & grand allié & ami l'auguste Empereur de France Louis XV, de glorieuse mémoire, & pour féliciter votre Majesté Imp. sur son avènement au Trône de ses Ancêtres. Je porte aux pieds de votre Majesté Imp. les

(3) *Si ambulaveris coram me, sicut ambulavit pater tuus, in simplicitate cordis & in æquitate, & feceris omnia quæ præcepi tibi, & legitima mea & judicia mea servaveris, ponam Thronum Regni tui super Israël in sempiternum. . . . non auferetur vir de genere tuo de folio Israël 3. Reg. 1x. 4. 5.*

vœux de mon Maître, les marques les plus sincères de son respect & de son entier dévouement pour votre Personne sacrée, & le tribut de vénération que les grandes qualités de votre Majesté Imp. ont déjà inspiré aux Peuples de l'Afrique. Ils n'ont pu apprendre, sans la plus vive admiration, que le commencement de votre Empire a été marqué par les plus grands exemples de justice & de bonté. Votre Maj. Imp. en a donné une preuve éclatante au Pacha de Tripoli, en conservant les anciens Traités, & mon Maître s'est empressé d'envoyer sa ratification à votre Maj. Imp., pour lui prouver qu'il n'a rien de plus à cœur que de mériter la haute bienveillance d'un aussi grand Empereur. Les liens d'intérêt & d'amitié qui unissent aujourd'hui les Nations soumises à la Couronne de France & les Sujets du Royaume de Tripoli, sont devenues indissolubles sous de si heureux auspices. Que votre Maj. Imp. daigne jeter sur moi un regard favorable, & ce jour sera le plus beau de ma vie.

Sa Majesté lui a répondu en ces termes : Je suis très-satisfait des sentimens du Pacha de Tripoli. Le premier devoir des Souverains est d'observer les Traités. J'en donnerai l'exemple. La justice sera toujours la base de ma conduite vis-à-vis des étrangers. Vous assurerez le Pacha de Tripoli de ma sincère amitié, & c'est avec plaisir, Monsieur, que je vous vois sur les terres de ma domination.

Le prince de Carignan, le Prince Victor & le Prince Eugene son fils, qui voïagent ici sous les noms du Marquis de Marene, du Comte de Salussol, & du Comte de Villefranche, ont été présentés au Roi, à la Reine & à la Famille Roïale, le 4 de ce mois, par le Comte de Viry, Ambassadeur de Sardaigne en cette Cour, & conduits par le sieur la Live de la Briche, Introduceur des Ambassadeurs. Le même jour le Comte de Guines prit congé du Roi & de la Cour,

& partit quelques jours après pour aller reprendre les fonctions de son Ambassade à Londres, quoique ses parties adverses aient appellé au Parlement de la sentence du Châtelet qui les a condamnées. Le Duc d'Aiguillon est exilé à sa terre de Veret, & le Duc de Choiseul se rend à Rheims pour le Sacre du Roi. Il y a à la Cour une fermentation qui fait augurer de grands événemens. Mr. de Maurepas est allé à Pontchartrain. Mr. le Prince de Conti & Mr. le Comte de la Marche n'iront pas à Rheims. Sa Maj. les a dispensés de ce voiage à cause de la circonstance de la mort de Mad. la Princesse de Conti.

Le 5 de ce mois le Roi partit d'ici, accompagné de la Reine, de Monsieur, de Madame & de Mgr. le Comte d'Artois, pour se rendre à Compiègne, où Sa Maj. arriva vers les dix heures du soir. Mad. Clotilde & Mad. Elifabeth y étoient arrivées à une heure après-midi.

RHEIMS (*le 13 Juin.*) Sa Maj. arriva le 9 en cette Ville dans ses voitures de cérémonie, accompagnée de Monsieur, de Mgr. le Comte d'Artois, du Duc d'Orléans, du Duc de Chartres & du Prince de Condé. Après avoir reçu les clefs de la Ville par les mains du Duc de Bourbon, Gouverneur de Champagne, Sa Maj. y fit son entrée, escortée des Troupes de sa Maison, & à travers les flots empressés d'un peuple enyvré de joie & signalant des transports qui loin de s'épuiser, ont semblé redoubler dans tout

le cours de cette cérémonie. Sa Maj. descendit à l'Eglise métropolitaine, où aiant été reçue par l'Archevêque Duc de Rheims, à la tête de son Chapitre, elle entendit le *Te Deum*. Après la Bénédiction le Roi se retira à l'Archevêché, où S. M. reçut les complimens de tous les Corps de la Ville. Le lendemain le Roi entendit les premières Vêpres dans la Cathédrale, & le Dimanche 11 du mois, S. M. se rendit vers les 7 heures en grande pompe à la même Eglise, & y fut sacrée dans les formes d'usage.

La Reine arrivée ici accompagnée de Madame, & que l'*incognito* qu'elle gardoit n'empêcha point de jouir des plus vives expressions de l'amour que la Nation Française lui a voué, fut présente à toutes les augustes cérémonies de cette fête sacrée, dans une tribune préparée pour elle, & dans laquelle Mad. Clotilde & Mad. Elisabeth furent aussi placées.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (le 12 Juin.) Le sieur Roffignol, Consul des Etats-Généraux, reçut le 5 Avril à Larrache les deux lettres suivantes :

Lettre du Juif Sumbel, écrite de Fez le 2 Avril.

Mr., sur les représentations que j'ai faites à l'Empereur mon Maître, que Dieu garde, il m'a ordonné de vous écrire de vous rendre à cette Cour avec le présent de bijouterie qui vous avoit été rendu : vous viendrez avec le Cavalier porteur de la présente, accompagné de six autres Cavaliers, dont deux sont déjà avec lui & quatre seront de Larrache.

Lettre (en Hébreu) du Scheik-Ben Gualid, écrite de la même Ville & à la même date.

Mr., ayant conféré avec l'Empereur mon Maître, que Dieu garde, sur les affaires présentes des Hollandois, il m'avoit ordonné une chose; ensuite il m'en a ordonné une autre que je vous communiquerai à votre arrivée ici. Mon Maître ordonne que vous veniez & que vous apportiez le présent de la République de Hollande qu'il avoit fait rendre.

En conséquence, le Sr. Rossignol a dû partir pour Fez la nuit du 10 au 11, & l'on attend de ses nouvelles.

M O R T S.

François - Antoine - Xavier Marxer, Evêque de Chrysopele, Docteur en Philosophie & en Théologie, Prévôt de la Métropolitaine de Vienne, Doyen de Kürnberg, Seigneur de Gottenbrunn & de Reidling, Conseiller de Leurs Majestés, Suffragant du Cardinal-Archevêque, Vicair général & Official, Chancelier de l'Université, &c. est mort à Vienne le 25 Mai, à l'âge de 71 ans.

Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, Princesse-Douairiere de Louis - Armand Prince de Conri, est morte à Paris, âgée de 81 ans, six mois & cinq jours, étant née à Versailles le 22 Novembre 1693.

Le Docteur *Magnus Beronius*, Archevêque d'Upsal & Vice-Chancelier de l'Université de la même Ville, y est mort le 18 Mai, à l'âge de 82 ans & sept mois.

La Comtesse de Périgord, Dame d'honneur de Mesdames Victoire & Sophie, est morte à Paris le 22 Mai.

Le Sr. Caperonnier, Pensionnaire de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Garde de la Bibliothèque du Roi, Professeur en Grec au Collège-royal & Censeur-royal, également distingué par ses connoissances dans les Lettres & par son caractère personnel, est mort à Paris le 31 Mai, dans sa cinquante-neuvième année.

Charles - Joseph - Marie - François d'Arenberg, troisième fils du Duc de ce nom, est mort à Znaïm en Moravie, le 28 Mai, âgé de 20 ans.

Le nommé Jacques Jacob, habitant de la Paroisse de Longlier, Province de Luxembourg, y est mort, à la fin de Mai, à l'âge de 110 ans.

T A B L E.

TURQUIE.	}	Constantinople.	33
		De la Morée.	35
		Bagdad.	36
		Alger.	36
RUSSIE.	(Moscou.	38
POLOGNE.	(Varsovie.	40
ESPAGNE.	}	Cadix.	43
		Carthagène.	44
SUEDE.	(Stockholm.	45
DANNEMARCK.	(Copenhague.	46
ANGLETERRE.	(Londres.	47
ALLEMAGNE.	}	Vienne.	53
		Manheim.	53
		Berlin.	54
		Hambourg.	58
		Ulm.	58
ITALIE.	}	Venise.	60
		Naples.	60
		Modene.	61
		Milan.	62
		Florence.	63
		Rome.	63
FRANCE.	}	Paris.	68
		Versailles.	75
		Rheims.	77
PAYS-BAS.	(La Haye.	78
		Morts.	79.